

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 2 octobre 2017
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2017.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.

10.04 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1170311001

Présentation et dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 mai 2017, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.06 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

12 – Orientation

12.01 Énoncé de politique

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1177378001*

Approbation de la demande de reconnaissance du Club de hockey Centre-Sud qui est sous la juridiction de l'organisme à but non lucratif l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 2 octobre 2017 au 31 décembre 2018.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170709002*

Octroi d'un contrat de 4 631 348,96 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 4 891 348,96 \$, incluant des incidences au montant de 260 000 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP 54-17-19 (7 soumissionnaires).

20.02 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1175842003*

Octroi d'un contrat de 945 000 \$, contingences et taxes incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de planage et revêtement de chaussée (PCPR 2017) dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale de 1 036 700 \$, taxes et incluant des incidences de 91 700 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-17-20 (5 soumissionnaires).

20.03 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176622004

Octroi à l'entreprise Castor et Pollux Coop. d'un contrat de services professionnels au montant de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses, pour un mandat de concertation, de conception et de réalisation d'un aménagement transitoire sur le terrain de l'ancienne station service Esso, situé au 962, avenue du Mont-Royal Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-17-22 (4 soumissionnaires).

20.04 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177007003

Octroi d'un contrat de services professionnels de 177 309,85 \$, taxes incluses, à la firme Projet Paysage inc, pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux dans le cadre de la création d'une place publique au croisement de l'avenue Fairmount Est et de la rue Saint-Dominique, et du réaménagement des voies publiques adjacentes, conformément à l'appel d'offres public 17-16379 (4 soumissionnaires), et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 195 040,83 \$, taxes incluses, et incluant des contingences au montant de 17 730,98 \$.

District(s) : Mile-End

20.05 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1174950008

Autorisation d'une dépense additionnelle de 235 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat DCSLPDS54-17-14 octroyé à Aménagement Côté Jardin Inc. (résolution CA17 25 0317), majorant ainsi le montant total des contingences du contrat de 180 414,63 \$ à 415 414,63 \$, taxes incluses (Addenda).

District(s) : Mile-End

20.06 Obligations contractuelles

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1170294001

Autorisation d'une dépense additionnelle de 7 990,76 \$, taxes incluses, pour la transformation hivernale du projet d'aménagement transitoire sur la rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion, dans le cadre du contrat qui a été octroyé à la firme Castor et Pollux Coop. (Addenda).

District(s) : Jeanne-Mance

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945011

Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à Rue Publique pour la réalisation du projet de murale photographique sur la surface de l'immeuble du restaurant Wilensky's, en collaboration avec le photographe Jorge Camarotti.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945009

Octroi d'une contribution financière de 600 \$ à UPop Montréal afin de leur permettre d'offrir gratuitement une série de 5 cours d'astronomie aux gens de la Résidence Le Mile-End, à leurs enfants et petits-enfants, et également à tous les résidents de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945010

Octroi d'une contribution financière de 300 \$ à Rue Publique pour l'organisation de la fête de rue annuelle « Esplanade Block Party », qui a eu lieu le 10 septembre 2017.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945012

Octroi d'une contribution financière de 150 \$ à la Maison d'Aurore pour l'organisation de l'inauguration de la ruelle verte Poitevin, qui aura lieu le 1^{er} octobre 2017.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1173172007

Offre en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal* au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à l'aménagement cyclable permettant de relier l'avenue du Parc au Parc La Fontaine, via l'avenue des Pins et la rue Roy.

District(s) : Jeanne-Mance

30.02 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177742001

Autorisation au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale sur le lot 1 870 262 du cadastre du Québec, par le propriétaire du 5686, avenue du Parc.

District(s) : Mile-End

30.03 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177742002

Autorisation au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale sur le lot 1 870 262 du cadastre du Québec, par le propriétaire du 5710, avenue du Parc.

District(s) : Mile-End

30.04 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176359002

Autorisation au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, pour forcer l'exécution des travaux visant à assurer la sécurité du public et à rendre conforme le bâtiment situé sur le lot 1 444 888 (4651-4657, rue Saint-André et 913-917, rue De Bienville) du cadastre de Québec, aux règlements municipaux.

District(s) : Mile-End

30.05 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173842007

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 août 2017.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176971005

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1173172004

Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est, entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale, jusqu'au 31 octobre 2018.

District(s) : Jeanne-Mance

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1173172006

Modification à la signalisation du stationnement sur rue réservé aux véhicules électriques en recharge, sur la rue Saint-Denis le long du Square-Saint-Louis.

District(s) : Jeanne-Mance

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176652013

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser la construction d'un bâtiment unifamilial au 4706, rue Saint-André, et ce, en dérogeant au zonage H.2-3 qui prescrit un nombre minimal de 2 logements.

District(s) : Mile-End

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176205002

Refus de la demande d'autoriser en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), le projet de construction d'un immeuble de 4 étages comportant 90 unités de logement, avec sous-sol et terrasse au toit, situé au 3499, avenue Papineau.

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1176092020

Nomination en vue de la permanence de madame Audrey Gauthier à titre de technicienne de gestion de documents et archives, poste 73520, à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, à compter du 7 octobre 2017.

50.02 Nomination

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176092021

Titularisation d'un employé col bleu, M. Jean-François Julien, à titre de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 octobre 2017.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 30
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1170311001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation et dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

Il est recommandé :

DE prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

DE décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement;

DE déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que le conseil d'arrondissement a conclu au cours de la présente année financière, soit entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2017-09-20 08:57

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1170311001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation et dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le maire de l'arrondissement fait, au cours d'une séance du conseil, rapport sur la situation financière de la ville relativement à l'arrondissement.

Le rapport doit traiter, en regard de l'arrondissement, des derniers résultats financiers, du dernier programme d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait et des orientations générales du prochain budget et du prochain PTI.

Il doit traiter, dans la mesure où des éléments concernant expressément l'arrondissement y sont mentionnées, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal.

Le rapport doit divulguer les rémunérations et les allocations de dépenses des conseillers qui occupent un poste particulier au sein du conseil d'arrondissement.

De plus, conformément à ce même article de la Charte, le maire de l'arrondissement doit déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, que le conseil d'arrondissement a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire de l'arrondissement a fait rapport de la situation financière de la ville relative à l'arrondissement, soit entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017, ainsi qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0280 - Présentation et dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1er juin 2015 et le 31 mai 2016, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication du rapport dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal*.
À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BRUNET
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-20

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe



Dossier # : 1177378001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de reconnaissance du Club de hockey Centre-Sud qui est sous la juridiction de l'organisme à but non lucratif l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 2 octobre 2017 au 31 décembre 2018

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :
Approuver la demande de reconnaissance du Club de hockey Centre-Sud qui est sous la juridiction de l'organisme à but non lucratif l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 2 octobre 2017 au 31 décembre 2018.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-09-20 09:18

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1177378001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de reconnaissance du Club de hockey Centre-Sud qui est sous la juridiction de l'organisme à but non lucratif l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 2 octobre 2017 au 31 décembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2012, l'arrondissement s'est doté de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif. Elle a été définie en tenant compte de la mission, de la vision, des valeurs, des principes directeurs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social (DCSLPDS) ainsi que des besoins de la population et des nouvelles orientations en matière de loisirs.

Elle vise à instaurer un processus formel de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif qui œuvrent en partenariat avec l'arrondissement. L'objectif ultime consiste à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population en matière d'offre de service dans les champs d'intervention de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social.

Par la mise en application de cette Politique, la DCSLPDS vise à uniformiser les pratiques et les modes de gestion liés au statut d'organismes à but non lucratif et à assurer un traitement équitable des demandes pour l'ensemble des organismes œuvrant sur son territoire.

L'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS) a déposé une demande de reconnaissance auprès de la DCSLPDS.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 250426 - 3 décembre 2012 - Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DESCRIPTION

La Politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le processus de reconnaissance des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

L'ASCCS respecte les conditions de reconnaissance et est conforme aux critères contenus dans la Politique :

ASCCS : Organisme dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des résidents du quartier en leur fournissant des installations et des activités diversifiées, constructives et abordables en fonction des besoins. L'ASCCS est un lieu de rencontres accueillant situé au coeur de la ville, qui propose aux jeunes, aux adultes, aux familles et aux aînés un grand choix d'activités sportives, récréatives, culturelles, éducatives et environnementales.

JUSTIFICATION

Pour la DCSLPDS, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif est un instrument essentiel. Son application permet de soutenir des organismes dans leur mission et leurs projets de développement, d'assurer l'équité dans le partage et l'optimisation des ressources, de paramétrer le type de soutien offert et d'assurer aux citoyens une offre de service diversifiée et de qualité desservie par la DCSLPDS.

L'arrondissement du Plateau Mont-Royal a une situation particulière en ce qui a trait à la discipline du hockey sur le territoire. En effet, il y a trois associations distinctes qui œuvrent et déploient leur offre de service dans l'arrondissement soit; Jeunes Sportifs d'Hochelaga (niveau initiation à novice - 4 à 8 ans), Hockey Mineur Rosemont Petite-Patrie (niveau initiation à junior - 4 à 21 ans) et Club de Hockey Centre-Sud (niveau initiation à junior - 4 à 21 ans). Donc, chaque association se partage le territoire selon la répartition territoriale de l'association régionale de hockey de Montréal.

Le Club de Hockey Centre-Sud étant sous l'entité juridique de l'ASCCS, il est proposé de reconnaître seulement et strictement ce Club (pour la discipline du hockey), qui dessert la clientèle de l'arrondissement. Par conséquent, sont exclus tous les autres clubs sous la juridiction de l'ASCCS.

L'organisme ci-dessus respecte les conditions d'admissibilité et est conforme aux critères contenus dans la Politique. Ce dernier est tenu de respecter les politiques et la réglementation en vigueur à l'arrondissement. Cette reconnaissance engage aussi l'organisme à adhérer au processus annuel de reddition de comptes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal n'est pas sollicité pour soutenir l'organisme financièrement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconnaissance des organismes à but non lucratif contribue à l'objectif de développer une meilleure qualité de vie pour les citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ces décisions permettent également l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette reconnaissance, les organismes ne pourront être autorisés à utiliser les installations, les équipements et les terrains de l'arrondissement. Pour les organismes, l'application de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif permet d'offrir un meilleur accompagnement dans leur mission et dans leurs projets de développement. De plus, les organismes bénéficient de soutien professionnel, technique, immobilier et matériel, ce qui favorise le développement d'une offre de service de qualité sur le territoire du Plateau-Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux, dans l'infolettre et sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Envoi d'une lettre officialisant la reconnaissance par l'arrondissement et les modalités de celles-ci.

Envoi du guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 19 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON
agent de liaison - org.cult.,sportifs et de dev.soc.

ENDOSSÉ PAR

Éric CARIGNAN
Chef de section

Le : 2017-09-13



Dossier # : 1170709002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 4 631 348,96 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale à cette fin de 4 891 348,96 \$ incluant des incidences au montant de 260 000 \$. Appel d'offres public : DDTTP 54-17-19 - Sept (7) soumissionnaires

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande : OCTROYER UN CONTRAT DE 4 631 348,96 \$, TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES, À LA FIRME LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. POUR DES TRAVAUX DE PLANAGE ET DE REVÊTEMENT BITUMINEUX , RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES, LÀ OÙ REQUIS, SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 4 891 348,96 \$ INCLUANT DES INCIDENCES AU MONTANT DE 260 000 \$. APPEL D'OFFRES PUBLIC : DDTTP 54-17-19 - SEPT (7) SOUMISSIONNAIRES

ATTENDU QUE le réseau routier local est dans un état de dégradation avancé;

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 4 891 348,96 \$, incluant les taxes et les incidences, pour les travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans les limites décrites aux documents de soumission.- P.R.R 2017, comprenant tous les frais y afférents, le cas échéant;
2. d'accorder à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, pour une somme totale de 4 631 348,96 \$ incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents de soumission préparés dans le cadre de ce contrat;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 8,3 % par l'arrondissement, pour un

montant de 405 034,33 \$, taxes incluses et à 91,7 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour un montant de 4 486 314,63 \$, taxes incluses.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-25 13:17

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1170709002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 4 631 348,96 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale à cette fin de 4 891 348,96 \$ incluant des incidences au montant de 260 000 \$. Appel d'offres public : DDTTP 54-17-19 - Sept (7) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de réfection routière PRR-2017, la Direction du développement du territoire et des travaux publics procédera à des travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement.

À ces travaux sont également associés des travaux de réparations et/ou de remplacement des utilités publiques de la Ville présentes sur les tronçons de rues visés par ce contrat de même que des travaux d'installation de dos d'ânes sur certaines de ces rues et d'autres rues diverses.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 22 août au 11 septembre 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt (20) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- L'addenda n° 1 émis le 30 août 2017 : cet addenda modifie le délai de réalisation et

spécifie que l'ensemble des travaux seront réalisés au printemps 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à effectuer le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là ou requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Des travaux de construction de massifs de Bell dans l'avenue Henri-Julien entre les rues Duluth et Rachel sont également prévus dans le cadre de ce contrat.

De plus, des travaux de construction de dos d'âne sur certaines rues prévues au PRR et sur d'autres rues non visées par les travaux de planage et de pavage sont inclus dans le cadre de ce contrat.

La liste des dos d'âne est présentée en pièce jointe.

Les rues visées par les travaux de planage et de pose de revêtement bitumineux sont :

- Rue Gilford entre les rues Resther et De Mentana;
- Rue Lagarde entre les rues Rivard et Berri;
- Avenue Henri-Julien entre les rues Duluth et Rachel;
- Rue Cartier entre l'avenue Mont-Royal et la rue Masson;
- Rue Cartier entre l'avenue Masson et 5570 rue Cartier;
- Rue Chabot entre la rue Masson et le 5477 rue Chabot;
- Avenue de l'Esplanade entre les rues Saint-Viateur et Bernard;
- Rue Drolet entre l'avenue Laurier et la rue Boucher;
- Rue Hutchison entre les rues Saint-Viateur et Bernard;
- Rue Chapleau entre les rues Sherbrooke et Rachel.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission est de 10%. Des incidences sont prévues pour les travaux de marquage et de signalisation, les travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques ainsi que les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux. Les travaux d'installation de massifs de Bell Canada sont assumés par Bell Canada.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne incluant celle de Bell Canada et le montant soumis :

Firmes soumissionnaires	Prix de base taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total Ville taxes incluses	Bell taxes incluses	Total Ville + Bell taxes incluses
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	4 210 317,24 \$	421 031,72 \$	4 631 348,96 \$	118 268,69 \$	4 749 617,65 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	4 215 076,80 \$	421 507,68 \$	4 636 584,48 \$	178 415,52 \$	4 815 000,00 \$
Les constructions et pavage Jeskar inc.	4 339 509,28 \$	433 950,93 \$	4 773 460,21 \$	96 694,09 \$	4 870 154,30 \$
Eurovia Québec Construction inc.	4 376 569,48 \$	437 656,95 \$	4 814 226,43 \$	108 351,64 \$	4 922 578,07 \$
Les Entreprises Canbec Construction Inc.	4 582 981,81 \$	458 298,18 \$	5 041 279,99 \$	145 961,32 \$	5 187 241,31 \$
Demix Construction	4 656 275,37 \$	465 627,54 \$	5 121 902,91 \$	106 141,47 \$	5 228 044,38 \$
Construction Bau-Val	5 173 148,35 \$	517 314,84 \$	5 690 463,19 \$	96 694,09 \$	5 787 157,28 \$
Dernière estimation réalisée	3 481 294,12 \$	348 129,41 \$	3 829 423,53 \$	102 611,33 \$	3 932 034,87 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			4 958 466,60 \$		5 079 970,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,06 %		6,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 059 114,23 \$		1 037 539,63 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			22,87 %		21,84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			801 925,43 \$		817 582,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			20,94 %		20,79 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			5 235,52 \$		65 382,35 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,11 %		1,38 %

$$\left(\frac{\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}}{\text{la plus basse}} \right) \times 100$$

Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

La différence de 20,94 % entre l'estimation faite par la division des études techniques de l'arrondissement et le plus bas soumissionnaire ne peut pas s'expliquer du point de vue technique. Elle pourrait être due à la saturation du marché.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., dont la soumission est conforme à toutes les exigences du cahier de charges pour un montant de 4 631 348,96 \$, taxes et contingences incluses.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément aux décrets # 1049-2013 et # 795-2014 adoptés le 23 octobre 2013 et le 24 septembre 2014, respectivement.

L'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur jusqu'au 10 juillet 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 21 septembre 2017. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entrepreneurs Bucaro inc., est le suivant : 1136-8271-01 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 18 juillet 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à Les entrepreneurs Bucaro inc. pour les travaux de planage et de revêtement bitumineux, reconstruction de trottoirs et de bordures, construction de dos d'âne, là où requis, tel que décrits dans la rubrique « Description », est de 4 631 348,96 \$, taxes incluses, incluant un montant de 4 210 317,24 \$ taxes incluses pour les travaux et un montant de 421 031,72 \$, taxes incluses pour les contingences. Du montant de 4 631 348,96 \$, la SIVT va défrayer 4 306 314,63 \$ et l'arrondissement 325 034,33 \$

Il faut noter que le montant de la soumission de l'entrepreneur est de 4 749 617,65 \$, taxes incluses mais que le contrat à octroyer à l'entrepreneur est de 4 631 348,96 \$, taxes et contingences incluses. La différence de 118 268,69 \$, taxes incluses, représente les travaux d'installation de massifs de Bell Canada et sera payée directement à l'entrepreneur par Bell. En pièces jointes, une copie de l'acceptation de Bell.

Le montant total de 5 009 617,65 \$ incluant les taxes, contingences, incidences et les travaux d'installation de massifs de Bell Canada pour le contrat DDTTP54-17-17 doit être imputé de la façon suivante :

Description des volets	Coût budgétaire taxes incluses	Contingences taxes incluses	Coût budgétaire incluant taxes et contingences	Arrondissement	DT (SIVT)	Bell Canada
Travaux de Planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur les neuf rues	2 854 026,15 \$	285 402,61 \$	3 139 428,76 \$	0 \$	3 139 428,76 \$	0 \$
Trottoirs et bordures sur les neuf rues	1 060 805,34 \$	106 080,53 \$	1 166 885,87 \$	0 \$	1 166 885,87 \$	0 \$
Travaux d'installation de massifs de Bell Canada	118 268,59 \$	0 \$	118 268,69 \$	0 \$	0 \$	118 268,69 \$
Dos d'ânes	295 485,75 \$	29 548,58 \$	325 034,33 \$	325 034,33 \$	0 \$	0 \$
Total Travaux Ville, contingences et taxes incluses			4 631 348,96 \$	325 034,33 \$	4 306 314,63 \$	
Total Travaux Ville + Bell, contingences et taxes incluses			4 749 617,65 \$			
Incidences taxes incluses			260 000 \$	80 000 \$	180 000 \$	0 \$
Total travaux Ville, contingences, incidences et taxes incluses			4 891 348,96 \$	405 034,33 \$	4 486 314,63 \$	0 \$
Total travaux Ville + Bell, contingences, incidences et taxes incluses			5 009 617,65 \$	405 034,33 \$	4 486 314,63 \$	118 268,69 \$

La dépense totale pour la Ville est de 4 891 348,96 \$, (5 009 617,65\$ -118 268,69 \$ travaux assumés par Bell) taxes incluses. Ce montant inclut les contingences, les incidences de 260 000 \$ et les taxes. Cette dépense est assumée à 91,7 % pour un montant de 4 486 314,63 \$ taxes incluses, par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2017 et à 8,3 % pour un montant de 405 034,33 \$, taxes incluses, par l'arrondissement.

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

- Travaux de marquage et signalisation : 80 000 \$ - Arrondissement
- Laboratoire (contrôle qualitatif) : 140 000 \$ - DT

- Travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques : 40 000 \$ - DT

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Action 8 : Décontaminer les sols

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 9 janvier 2018 soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lien à faire avec le 3-1-1

Des avis aux résidents seront distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts des travaux ainsi que les coordonnées des personnes à contacter au besoin.

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dates visées sont :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent sommaire par le conseil d'arrondissement

- Début des travaux : mai 2018
- Fin des travaux : juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Jean CARRIER, 21 septembre 2017
Michel TANGUAY, 21 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salima AOUF
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2017-09-14



Dossier # : 1175842003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 945 000 \$, contingences et taxes incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de planage et revêtement de chaussée (PCPR 2017) dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autoriser une dépense totale de 1 036 700,00 \$ taxes incluses et incluant des incidences de 91 700,00 \$, appel d'offre DDTTP54-17-20 (5 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante:

OCTROYER UN CONTRAT DE 945 000,00 \$, CONTINGENCES ET TAXES INCLUSES, À LA FIRME LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC., POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE (PCPR 2017) DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 1 036 700,00 \$, TAXES INCLUSES ET INCLUANT DES INCIDENCES AU MONTANT DE 91 700,00 \$, APPEL D'OFFRES PUBLIC : DDTTP54-17-20 (5 SOUMISSIONNAIRES)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, réduire la vitesse des véhicules aux intersections et sécuriser les déplacements des piétons;

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de 945 000,00 \$, contingences et taxes incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux de pavage et revêtement de chaussée dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 1 036 700,00 \$, taxes incluses, incluant des incidences au montant de 91 700,00 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1175842003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 945 000 \$, contingences et taxes incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de planage et revêtement de chaussée (PCPR 2017) dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autoriser une dépense totale de 1 036 700,00 \$ taxes incluses et incluant des incidences de 91 700,00 \$, appel d'offre DDTTP54-17-20 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de maintenir la qualité du réseau routier local, de réduire la vitesse des véhicules aux intersections et de sécuriser les déplacements des piétons, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à des travaux de planage et revêtement de la chaussée sur divers tronçons de rues de l'arrondissement. Ces travaux seront réalisés pendant les années 2017 et 2018.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la firme Les Entreprises Michaudville inc. plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser ces travaux.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 30 août au 18 septembre 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO). La durée de publication a été de vingt (20) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda a été émis en cours du processus d'appel d'offres, soit :

- Addenda no.1, émis le 14 septembre 2017 : Précision sur les dos d'âne et bosses de ralentissement dans le devis technique - Voirie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent au planage et revêtement de chaussée sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les tronçons de rue visés par le contrat DDTTP54-17-20 sont les suivants :

- Rue Jeanne-Mance entre la rue Bernard Ouest et l'avenue Fairmount Ouest;
- Avenue Laval entre le square Saint-Louis et la rue Sherbrooke;
- Rue Berri entre la rue Rachel Est et l'avenue Duluth Est;
- Avenue Chateaubriand entre les rues Marie-Anne Est et Rachel Est;
- Rue Boyer entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Gilford;
- Avenue Laurier Est entre l'avenue des Érables et le 2399 avenue Laurier Est.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de soumission pour ces travaux est de 10 %.

Le coût total des dépenses à autoriser pour les travaux de planage et revêtement de chaussée (PCPR 2017) dans diverses rues de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal cités dans la rubrique « Description », est de 1 036 700 \$ et est réparti comme suit :

- un montant de 945 000 \$, incluant les contingences et les taxes, pour les travaux;
- un montant de 91 700 \$, pour les incidences, taxes incluses.

Les dépenses incidentes du projet comprennent les travaux suivants :

- 28 350 \$, taxes incluses, pour les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser la contrôle qualitatif des matériaux;
- 47 250 \$, taxes incluses, pour les honoraires en services professionnels de surveillance de chantier;
- 16 100 \$, taxes non applicables, pour les travaux de marquage et signalisation à effectuer par l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

Le processus d'appel d'offres public DDTTP54-17-20 s'est déroulé du 30 août 2017 au 18 septembre 2017.

Dix (10) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres :

- Construction Bau-Val inc.
- Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
- Groupe TNT inc.
- Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
- Les Entrepreneurs Bucaro inc.
- Les Entreprises Canbec inc.
- Les Entreprises Michaudville inc.
- Nasco inc.
- Pavage Chenail.
- Pavage Métropolitain inc.

Cinq (5) firmes ont présenté des soumissions :

- Construction Bau-Val inc.

- Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
- Les Entrepreneurs Bucaro inc.
- Les Entreprises Canbec inc.
- Les Entreprises Michaudville inc.

et cinq (5) se sont désistées ou ont refusé de soumissionner.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des noms des soumissionnaires et des prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total Ville taxes incluses
Les Entreprises Michaudville inc	859 090,91 \$	85 909,09 \$	945 000,00 \$
Les Constructions et Pavages Jeskar Inc.	894 454,72 \$	89 445,46 \$	983 900,18 \$
Les Entreprises CANBEC Construction inc.	898 361,83 \$	89 836,18 \$	988 198,01 \$
Construction Bau-Val inc.	1 042 727,82 \$	71 972,78 \$	1 114 700,60 \$
Les Entreprises Bucaro inc.	1 484 672,18 \$	148 467,22 \$	1 633 139,39 \$
Dernière estimation réalisée	853 715,80 \$	85 371,58 \$	939 087,38 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 132 987,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,89 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			688 139,39 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			72,82%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			5 912,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			0,63%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			38 900,18 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,12 %

Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec).

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Entreprises Michaudville inc, dont la soumission est conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 945 000,00 \$, taxes incluses.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément aux décrets #1049-2013 et #795-2014 adoptés le

23 octobre 2013 et le 24 septembre 2014, respectivement.

Les Entreprises Michaudville inc. ont eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro 2013-CPSM-0028 en date du 10 avril 2013. Cette autorisation était valide jusqu'au 9 avril 2016. Les Entreprises Michaudville ont fait une demande de renouvellement le 17 décembre 2015, plus de 90 jours avant la date de son expiration. L'Autorité des Marchés Financiers n'a ni renouvelé l'autorisation ni émis une décision prononçant sa révocation. Selon la procédure de l'AMF, l'entrepreneur est autorisé à conclure de nouveaux contrats durant la période d'analyse. Une copie de l'attestation expirée, de la lettre envoyé par la AMF demandant le renouvellement et la demande de renouvellement de l'entrepreneur, se trouvent en pièces jointes.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissible (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment ont été faite le 20 septembre 2017.
Le numéro de licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le 1504-5727-24.

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec en date du 9 juin 2017 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de l'adjudicataire recommandé est le 1142707943.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 1 036 700,00 \$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 91 700,00 \$, taxes incluses.
Cette dépense est assumée à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2017.

Le montant total de 1 036 700,00 \$ incluant les taxes, contingences et incidences pour le contrat DDTTP54-17-20 doit être imputé de la façon suivante :

Répartition des coûts (taxes incluses)	DT - SIVT
Contrat (avant contingences)	Pavage: 823 114,25 \$ Trottoir: 35 976,66 \$ Total: 859 090,91 \$
Contrat (contingences 10%)	Pavage: 82 311,42 \$ Trottoir: 3 597,67 \$ Total: 85 909,09 \$
Contrat (contingences incluses)	Pavage: 905 425,67 \$ Trottoir: 39 574,33 \$ Total: 945 000,00 \$
Incidences externes - Contrôle qualitatif des matériaux - Surveillance des travaux	75 600,00 \$
Autres incidences interne -Signalisation	16 100,00 \$
Montant total	1 036 700,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors des travaux, l'entrepreneur sera responsable du maintien et de la gestion de la circulation et de la signalisation temporaire au chantier. Toutes les planches de signalisations temporaires doivent être signées et scellées par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Les planches seront ensuite approuvées par l'arrondissement afin d'obtenir un permis d'occupation temporaire du domaine public. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure de la date d'échéance de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et défrayer les frais associés. Dans ce cas, les prix pourraient faire l'objet d'une hausse des coûts étant donné la publication tardive de l'appel d'offres durant l'année courante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

mise à jour du site Info-Travaux de la Ville de Montréal;

- mise à jour du contenu de la page Travaux réalisés, en cours ou à venir sur le site Web de l'arrondissement;
- distribution d'un avis aux résidents limitrophes, si nécessaire;
- cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées :

- Début des travaux provisoires : 16 octobre 2017
- Durée des travaux : 45 jours de calendrier
- Fin des travaux : Juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 21 septembre 2017
Jean CARRIER, 21 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alice NANTEL
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2017-09-14

**Dossier # : 1176622004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Castor et Pollux Coop un contrat de services professionnels au montant de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses, pour un mandat de concertation, de conception et de réalisation d'un aménagement transitoire sur le terrain de l'ancienne station service Esso, situé au 962, avenue du Mont-Royal Est et autoriser une dépense totale à cette fin de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public DDTP54-17-22, quatre (4) soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

OCTROYER À L'ENTREPRISE CASTOR ET POLLUX COOP UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AU MONTANT DE 218 654,29 \$, TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES, POUR UN MANDAT DE CONCERTATION, DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT TRANSITOIRE SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE STATION SERVICE ESSO, SITUÉ AU 962, AVENUE DU MONT-ROYAL EST ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 218 654,29 \$ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES (APPEL D'OFFRES PUBLIC DDTP54-17-22 QUATRE (4) SOUMISSIONNAIRES)

- ATTENDU Que l'arrondissement ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener à bien ce projet dans les délais impartis;
- ATTENDU QUE l'arrondissement a fait l'acquisition du terrain et souhaite l'occuper de manière transitoire en vue d'un futur aménagement permanent;
- ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite mobiliser les parties prenantes afin de définir la vision qui guidera l'élaboration du concours de design urbain.

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses, à l'entreprise Castor et Pollux coop pour des services professionnels de concertation, de conception et de réalisation d'un aménagement transitoire pour le terrain de l'ancienne station service Esso

située au 962, avenue du Mont-Royal Est;

D'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme Castor et Pollux coop ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

D'autoriser une dépense totale de 218 654,29 \$, toutes taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;

D'autoriser un virement de 199 660.51 \$ des surplus de gestion affectés;

D'accorder ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-27 07:41

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176622004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Castor et Pollux Coop un contrat de services professionnels au montant de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses, pour un mandat de concertation, de conception et de réalisation d'un aménagement transitoire sur le terrain de l'ancienne station service Esso, situé au 962, avenue du Mont-Royal Est et autoriser une dépense totale à cette fin de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public DDTP54-17-22, quatre (4) soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'acquisition du terrain d'une ancienne station service situé au 962, avenue du Mont-Royal Est, l'arrondissement a lancé un appel d'offres public de services professionnels de concertation, de conception et de réalisation d'un aménagement transitoire.

Ayant comme grandes orientations l'amélioration de la qualité des aménagements, la sécurité des usagers, l'apaisement de la circulation, les transports actifs et le partage équitable du domaine public, de même que son animation et son verdissement, l'Arrondissement consacre beaucoup d'efforts afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et la sécurité au sein des quartiers sur son territoire.

Ces efforts passent par l'identification de lieux problématiques, par la recherche de solutions innovantes et par la réalisation de projets urbains de toute nature.

C'est dans cet esprit que l'arrondissement souhaite aménager le nouvel espace de manière permanente.

Cet espace n'ayant pas une vocation prédéterminée, l'occupation transitoire permettra de combler un vide urbain et surtout d'expérimenter une programmation pour l'aménagement permanent à venir. La consultation de la population sera la première étape pour connaître les besoins et elle alimentera la conception des aménagements thématiques.

L'Arrondissement désire développer, pour ce mandat une démarche de réalisation non traditionnelle. La stratégie proposée est celle de lancer un concours de design urbain pour la réalisation de l'aménagement permanent. La firme engagée pour le présent mandat sera en charge des activités citoyennes et de l'occupation transitoire de l'espace public qui, par quatre (4) différents aménagements, serviront de base à la rédaction ultérieure du programme et du règlement de concours de design urbain.

Un appel d'offres public a été lancé le 16 août 2017 et il a été publié dans le journal *Le Devoir* ainsi que sur le site SEAO.

Deux addenda ont été émis, le premier le 11 septembre et le second le 12 septembre 2017.

La réception des soumissions s'est faite dans les locaux de l'arrondissement le 15 septembre 2017 à 14 h 00. Le nombre de jours de publication de l'appel d'offres est supérieur à la durée légale de publication.

La Division des études techniques ne dispose pas des ressources professionnelles nécessaires pour la réalisation de ce mandat, de plus, en l'absence d'entente-cadre pour ce type de mandat, il est nécessaire d'engager une firme extérieure de services professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 17 250200 : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie Pétrolière Impériale LTÉE, à des fins d'équipement collectif, à savoir un parc local, le lot 2 317 232 du cadastre du Québec, situé au sud-est de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues de Mentana et Boyer, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 2 500 000 \$, plus les taxes applicables.

CA16 25 0388 - 7 novembre 2016 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de place publique sur le lot 2 317 232 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Trois objectifs sont au coeur du mandat octroyé à la firme.

Le premier a pour but de définir la vision du lieu, plus précisément, l'arrondissement cherche à :

- Identifier et mobiliser les parties prenantes / Instaurer un dialogue et un lien de confiance avec ces dernières;
- Favoriser l'appropriation des lieux et du projet par les citoyens et les parties prenantes;
- Connaître les besoins des parties prenantes et des citoyens du secteur;
- Connaître les inquiétudes des parties prenantes concernant le réaménagement du terrain vacant;
- Vérifier certaines hypothèses émises en amont, notamment par rapport aux impacts de la carence en espaces verts dans le secteur sur la qualité du milieu de vie (îlots de chaleur, manque d'espaces de jeu et de détente, manque de lieux d'appropriation informelle...).

Le lieu se voudra : polyvalent, rassembleur, calme, végétalisé, distinctif et devra permettre une appropriation informelle du lieu.

Le second objectif est d'occuper la place de manière continue.

Pour se faire, les trois aménagements seront conçus, mis en place puis évalués sur une période totale d'environ 3 mois.

L'évaluation permettra de valider l'usage futur de cette place souhaité par les usagers et de répondre à leurs besoins. Outre les évaluations des usagers sur les aménagements, une étude de l'occupation du lieu sera réalisée via l'installation d'une caméra fixe permettant notamment de comprendre les trajectoires empruntées par les usagers pour se rendre à la place. Une attention particulière est demandée à la firme afin que les divers éléments constituant les aménagements s'intègrent harmonieusement au cadre bâti et au paysage urbain du secteur.

Enfin, un aménagement transitoire final sera aménagé, il sera la résultante des activités évaluatives ainsi que des tests d'aménagement sur le terrain et sera conservé jusqu'à l'aménagement permanent final.

Le dernier objectif de la firme sera de trouver les balises et les recommandations en vue du lancement du concours de design.

La période de test des thématiques ainsi que l'opinion des utilisateurs permettront

d'appuyer le rapport de recommandations sur des données réelles et tangibles plutôt que sur des perceptions. Le rapport devra ainsi consigner des recommandations quant à l'énoncé de balises d'aménagement et confirmer l'identité du lieu en vue de la rédaction du programme ainsi que du règlement dans le cadre du concours de design urbain.

Le mandat est divisé en 9 volets distincts :

- Volet 1. Rencontre de démarrage;
- Volet 2. Élaboration de la démarche d'activités citoyennes;
- Volet 3. Activités citoyennes;
- Volet 4. Élaboration des trois (3) concepts d'aménagement;
- Volet 5. Réalisation, installation et démontage des trois (3) aménagements thématiques;
- Volet 6. Entretien;
- Volet 7. Sondage et statistiques;
- Volet 8. Démontage final et entreposage;
- Volet 9. Production d'un rapport de recommandations.

Dans un souci de développement durable, le mobilier conçu dans le cadre de ce projet devra être pensé et fabriqué afin qu'il puisse être réutilisé d'une thématique à l'autre dans le cadre de ce projet ou dans d'autres projets de l'arrondissement.

Le montant maximum forfaitaire autorisé pour les dépenses est de 218 654,29 \$ incluant les taxes et les contingences de 15% (24 805.50 \$) tel que mentionné dans les documents d'appel d'offres.

Afin d'évaluer les soumissions reçues, un comité de sélection a été mis en place. Il était composé de quatre (4) personnes dont un (1) secrétaire, un (1) cadre et deux (2) professionnels. Il a eu lieu le 21 septembre dans les locaux de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Huit (8) firmes ont été preneurs de cahier des charges via le système SEAO.

Quatre (4) firmes ont déposé une soumission :

- Office interdisciplinaires Jean Beaudoin
- Castor et pollux coop
- L'atelier Urbain
- Vinci Consultants inc.

50% des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission.

Suite au comité de sélection, trois (3) firmes ont obtenu le pointage intermédiaire de 70%.

Les enveloppes de prix ont été ouvertes pour les firmes suivantes :

- L'atelier urbain
- Vinci Consultants inc.
- Castor et Pollux coop

Le rapport du comité de sélection ainsi que le rapport d'évaluation des firmes sont fournis dans les pièces jointes.

Soumissions conformes	Note intermédiaire	Note finale	Prix de base (\$) (incluant les taxes et 15 % de contingences)	Total
Office interdisciplinaires Jean Beaudoin	63.32			
Castor et Pollux coop	85.66	6.20	218 654,29 \$	
L'Atelier Urbain	82.65	3.11	426 344,78 \$	

Vinci consultants inc.	81.97	5.76	228 986,38 \$	
Dernière estimation réalisée				202 599,31 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>adjudicataire - estimation</i>)				16 054,98 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>(adjudicataire - estimation)/estimation</i>) x100				7,92%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2ème meilleur note finale - adjudicataire</i>)				10 332,09 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2ème meilleur note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100				4,73%

L'enveloppe de prix du soumissionnaire n'ayant pas obtenu la note de passage, lui sera retournée scellée.

Nous avons fait un estimé de 202 599,31\$ pour ce projet en nous basant sur des projets relativement similaires dans l'arrondissement, en adaptant les coûts à la durée du projet ainsi qu'aux tâches demandées aux soumissionnaires.

Dans le cadre de ce projet l'AMF n'est pas requise selon le décret 795-2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximum autorisé pour les dépenses est de 218 654,29 \$ incluant les taxes ainsi que les contingences(15%) tel que mentionné dans les documents d'appel d'offres.

Le mode de rémunération pour ce contrat est le suivant : un maximum de 5 % au début du mandat, un maximum de 10 % après le livrable 3, un maximum de 40 % au terme du volet 4, un maximum de 25% au terme du volet 5, un maximum de 5% après les tests et les activités évaluatives des 3 thématiques, un maximum de 5% au terme du volet 7, un maximum de 5% au terme du volet 9, un maximum de 3% après le démontage final de l'aménagement transitoire et 2% à la fin du mandat, après les rencontre publiques relatives au concours de design.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat et la réalisation finale du projet nous permettrons de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés aux priorités d'intervention suivantes :

- Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti et action 8 : Décontaminer les sols;

- Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé

action 11 : Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures et action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables;

- Priorité d'intervention 4 : Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

action 15 : S'approvisionner de façon responsable;

- Priorité d'intervention 5 : Mobiliser les parties prenantes

action 17 : Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés et action 18 : Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce terrain d'une ancienne station service situé au 962, avenue du Mont-Royal Est, est un point de rencontre entre une avenue commerciale emblématique et un secteur résidentiel typique du Plateau. L'aménagement de ce site permettra d'offrir un lieu de rencontre informel, calme et végétalisé palliant à un manque d'espace vert dans le secteur et faisant un lien avec la ruelle verte en arrière du terrain.

De plus, l'aménagement de cette place contribuera également à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du quartier en créant une nouvelle place publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera réalisée avec la Division des relations avec les citoyens et des communications afin que les citoyens soient tenus informés de la consultation publique, des travaux et de la démarche de concours de design.

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : lors du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2017;

Consultation publique : fin du mois de novembre/début du mois de décembre 2017;

Conception des aménagements thématiques : janvier à mars 2018;

Période de tests des aménagements thématiques : fin avril à mi juillet 2018;

Aménagement transitoire final : du mois d'août 2018 à l'installation de l'aménagement permanent (printemps 2019);

Rédaction du rapport de recommandations en vue du lancement du concours de design : septembre/octobre 2018;

Présentation des finalistes et du lauréat pour l'aménagement permanent aux citoyens : printemps 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 19 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-14

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1177007003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 177 309,85 \$, taxes incluses, à la firme PROJET PAYSAGE INC, pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux dans le cadre de la création d'une place publique au croisement de l'avenue Fairmount Est et de la rue Saint-Dominique et du réaménagement des voies publiques adjacentes, conformément à l'appel d'offres public 17-16379 (4 soumissionnaires) et autoriser une dépense totale à cette fin de 195 040,83 \$, taxes incluses, incluant des contingences au montant de 17 730,98 \$

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante:

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE 177 309,85 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME PROJET PAYSAGE INC, POUR LA CONCEPTION, LA PRODUCTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UNE PLACE PUBLIQUE AU CROISEMENT DE L'AVENUE FAIRMOUNT EST ET DE LA RUE SAINT-DOMINIQUE ET DU RÉAMÉNAGEMENT DES VOIES PUBLIQUES ADJACENTES, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 17-16379 (4 SOUMISSIONNAIRES) ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 195 040,83 \$, TAXES INCLUSES, INCLUANT DES CONTINGENCES AU MONTANT DE 17 730,98 \$

- ATTENDU QU'il importe de régulariser la géométrie de l'intersection de l'avenue Fairmount Est et de la rue Saint-Dominique;
- ATTENDU QUE l'Arrondissement a le désir d'offrir des milieux scolaires sécuritaires, de bonifier la qualité de vie au sein des quartiers et d'offrir des espaces publics dynamiques;
- ATTENDU QUE l'intervention souhaitée est en accord avec les orientations et les objectifs du Plan d'urbanisme, du Plan de déplacement urbain 2009-2024 et du Plan local de développement durable 2016-2020.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense maximale de 177 309,85 \$, taxes incluses, pour la conception, la

production de plans et devis et la surveillance de travaux dans le cadre de la création d'une place publique au croisement de l'avenue Fairmount Est et de la rue Saint-Dominique et du réaménagement des voies publiques adjacentes;

D'accorder à la firme PROJET PAYSAGE INC., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 177 309,85 \$, taxes incluses;

D'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme PROJET PAYSAGE INC. ayant obtenu le pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 177 309,85 \$, taxes incluses, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 195 040,83 \$, taxes incluses et incluant des contingences au montant de 17 730,98 \$.

D'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-27 07:42

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1177007003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 177 309,85 \$, taxes incluses, à la firme PROJET PAYSAGE INC, pour la conception, la production de plans et devis et la surveillance de travaux dans le cadre de la création d'une place publique au croisement de l'avenue Fairmount Est et de la rue Saint-Dominique et du réaménagement des voies publiques adjacentes, conformément à l'appel d'offres public 17-16379 (4 soumissionnaires) et autoriser une dépense totale à cette fin de 195 040,83 \$, taxes incluses, incluant des contingences au montant de 17 730,98 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans un désir d'offrir des milieux scolaires sécuritaires, de bonifier la qualité de vie au sein des quartiers et d'offrir des espaces publics dynamiques, l'Arrondissement souhaite réaliser une intervention urbanistique et paysagère sur le domaine public au croisement de l'avenue Fairmount Est et de la rue Saint-Dominique. Étant à proximité d'une école et d'un établissement d'habitations pour personnes âgées, l'intervention souhaitée vise à répondre aux divers besoins identifiés pour ce secteur dont principalement la sécurisation et la régularisation de la géométrie de l'intersection et la bonification de l'espace d'accueil pour les étudiants.

Pour ce faire, la Direction du développement du territoire et des travaux publics a procédé à l'analyse du secteur et à l'identification des enjeux en matière d'aménagement et de développement du territoire. Dans le but d'évaluer différents scénarios possibles, la Direction du développement du territoire et des travaux publics a octroyé un contrat afin que soit réalisée une étude de circulation. Le scénario répondant le mieux aux enjeux de circulation et aux enjeux urbains est celui privilégiant une fermeture partielle de l'avenue Fairmount Est. Ainsi, il est souhaité de fermer de manière permanente sur une distance approximative de 20 mètres l'avenue Fairmount Est à la circulation entre les rues Saint-Dominique, portion sud et Saint-Dominique, portion nord et de profiter de l'occasion pour consolider l'offre d'espace public sur le territoire de l'arrondissement. Le début des travaux est prévu au cours de l'été 2018.

La fermeture à la circulation d'une portion de l'avenue Fairmount Est nécessitera cependant des modifications au sens de circulation des deux voies publiques. La portion sud de la rue Saint-Dominique sera à sens unique vers le nord et la portion nord sera à sens unique vers le sud.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics a lancé l'appel d'offres

public le 28 août 2017 afin de recevoir des propositions pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, pour la production de plans et devis et pour la surveillance des travaux. Un addenda a été émis le 11 septembre. L'ouverture des soumissions a été faite le 13 septembre à 10h30 sous la responsabilité du greffe de la Ville et 4 soumissions ont été déposées.

Dans ce contexte et n'ayant pas les ressources suffisantes pour réaliser ce projet, la Direction du développement du territoire et des travaux publics désire octroyer un contrat pour des services professionnels afin de l'accompagner dans l'élaboration d'une proposition d'aménagement, pour la production des plans et devis et la surveillance des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'Arrondissement souhaite, par son intervention, augmenter le couvert végétal et apaiser la cir Il souhaite aussi profiter de l'occasion pour créer, dans l'espace résiduel laissé par la fermeture rue, une place publique à l'échelle du quartier qui permettra d'offrir, autant aux étudiants qu'aux résidents, un lieu de rencontre et d'échange. Afin de concevoir un aménagement qui répond au différents besoins du secteur et aux orientations de l'Arrondissement en matière d'aménagement territoire, l'Arrondissement désire s'adjoindre les services d'un consultant pour la conceptualisation de la proposition d'aménagement et pour la production des différents documents requis en vue de la réalisation des travaux en 2018.

Le mandat comporte 8 volets :

- Volet 1 : Propositions préliminaires d'aménagement;
- Volet 2 : Proposition finale d'aménagement et document d'avant-projet;
- Volet 3 : Présentation publique;
- Volet 4 : Faisabilité technique;
- Volet 5 : Plans et devis «émis pour soumission»;
- Volet 6 : Documents d'appel d'offres et assistance pendant la période d'appel d'offres;
- Volet 7 : Suivi et surveillance des travaux;
- Volet 8 : Assistance pendant la période de garantie.

L'Adjudicataire devra respecter les dates suivantes :

- Rencontre de démarrage Dans la semaine suivant

- Conceptions des propositions préliminaires Oct. – Nov. 2017
- Présentation des propositions préliminaires 27 nov. 2017
- Documents d'avant-projet Déc. 2017 – janv. 2018
- Présentation des documents d'avant-projet 29 janvier 2018
- Présentation publique Févr. 2018

- Production des plans et devis Mars – avril 2018
- Appel d’offres et octroi du contrat des travaux Mai – juin 2018
- Début des travaux Juillet 2018 (à confirmer)
- Assistance durant la période de garantie Jusqu’à l’acceptation finale

des tr

Le prix forfaitaire du contrat est de 177 309,85\$, taxes incluses.

Pour les impondérables et les imprévus, une sommes maximales de 17 730,98\$ est prévu aux contingence.

Un projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type c Service des affaires juridiques et est présenté en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

La Division des études techniques n’ayant pas les ressources suffisantes pour réaliser ce projet en respectant les délais de réalisation et aucune entente cadre ne pouvant être utilisée, il est nécessaire d’engager des services professionnels à cette fin. Le cahier de charges a eu 14 preneurs. De ces preneurs de cahier des charges, 4 ont déposé une soumission, soit 28,6% des preneurs.

Il y a eu 3 soumissions déclarées conformes. Une soumission, n'ayant pas obtenu le pointage intérimaire minimal de 70, a été déclarée non conforme.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix total (avec taxes)
PROJET PAYSAGE INC.	82,00 %	7,44	177 309,85 \$
LEMAY CO INC.	79,17 %	3,82	338 135,73 \$
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	64,67 %	-	-
ROUSSEAU LEFEBVRE INC.	73,33 %	4,99	247 196,25 \$
Dernière estimation réalisée (04/08/2017)	-	-	169 268,50 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (<i>adjudicataire - estimation</i>)			8 041,35 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (<i>(adjudicataire - estimation)/estimation</i>) x100			4.75 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2ème meilleur note finale - adjudicataire</i>)			69 886,4 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2ème meilleur note finale - adjudicataire</i>) / <i>adjudicataire</i>) x 100			39,41 %

Le rapport de l'analyse et de l'évaluation des firmes par le comité de sélection est fourni dans les pièces jointes.

Trois soumissionnaires ont obtenu la note intérimaire de 70%. Conformément aux procédures établies, l'enveloppe de proposition de prix de la firme BC2 GROUPE CONSEIL INC. n'a pas été ouverte étant donné que cette firme n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimale requis. La firme PROJET PAYSAGE INC. a obtenu le meilleur pointage finale, soit

7,44.

L'adjudicataire recommandé par la Direction du développement du territoire et des travaux publics est donc la firme PROJET PAYSAGE INC.

Après vérification, la firme PROJET PAYSAGE INC n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Dans le cadre de ce projet, l'autorisation de l'autorité des marchés financier (AMF) n'est pas requise selon le décret 795-2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires du consultant retenu seront payés selon la méthode à prix forfaitaire pour un montant de 177 309,85\$ incluant les taxes. Ce montant inclut les taxes et la totalité des dépenses encourues par l'Adjudicataire pour la réalisation du Mandat (les frais de déplacement, de stationnement et de téléphonie cellulaire ou terrestre, les services d'imprimerie pour l'ensemble des documents et de messagerie).

Les modalités de facturation sont les suivantes : un maximum de 8 % au début du Mandat, un maximum de 40 % au terme du volet 4 et un maximum de 50 % au terme du volet 7 et 2% au terme du volet 8.

Un dépense maximale équivalente à 10% des honoraire du consultant incluant les taxes, soit 17 730,98\$, est prévue aux fins de contingences. Ce montant vise à prévoir la disponibilité de fonds afin de répondre avec prestesse aux impondérables et imprévus qui pourraient advenir au cours du mandat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat et la réalisation finale du projet nous permettront de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés aux priorités d'intervention suivantes :

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles, action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun;

Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti;

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé, action 11 : Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures, action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables,

L'augmentation de la superficie des espaces végétalisés, la plantation d'arbres et la réduction des superficies asphaltées permettent de réduire d'environ 15% l'absorption solaire. De plus, ce type d'aménagement :

- permet une meilleure perméabilité des sols et un meilleur drainage des eaux de pluie;
- crée un îlot de fraîcheur avec une réduction de la température ambiante de 2° à 5° C;
- limite la restitution de la chaleur la nuit;
- permet d'absorber du CO₂;
- permet de limiter les surfaces minérales;
- apporte un meilleur confort urbain pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture d'une portion de l'avenue Fairmount Est à la circulation des véhicules motorisés et les modifications au sens de la circulation auront un impact sur les habitudes de déplacement et pourraient entraîner certains usagers à effectuer des détours. Une présentation publique sera réalisée et des avis seront émis à cet effet, afin d'informer les citoyens.

Les travaux sont planifiés pour l'été et l'automne 2018. Il est donc important de procéder dès maintenant à l'élaboration du concept pour respecter l'échéancier. Si l'octroi n'est pas approuvé, la Division des études techniques ne sera pas en mesure de réaliser le concept dans les délais impartis puisque n'ayant pas les ressources disponibles. De plus, suivant l'échéancier restreint, un report de l'autorisation pourrait avoir pour effet de repousser la date de réalisation des travaux en 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre du présent contrat, il est prévu d'effectuer une présentation publique de la proposition d'aménagement au cours du mois de février 2018. Une stratégie de communication sera réalisée avec la Division des relations avec les citoyens, des communications afin que les citoyens soient tenus informés de la date de la présentation publique.

La présente décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : séance du Conseil d'arrondissement du 2 octobre 2017
Conception de la proposition d'aménagement : Octobre 2017 à fin janvier 2018
Présentation publique : Février 2018
Production des plans et devis : Mars à avril 2018
Octroi contrat pour travaux : Juin 2018 (à confirmer)
Début des travaux : juillet 2018 (à confirmer)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal
Jean-Sébastien MÉNARD, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Jean-Sébastien MÉNARD, 23 septembre 2017
Michel TANGUAY, 21 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre PLANTE
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-14

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1174950008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 346 665,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-17-14.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

1. Autoriser une dépense additionnelle de 235 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat DCSLPDS54-17-14 accordé à Aménagement Côté Jardin Inc. (résolution CA17 250317), majorant ainsi le montant total des contingences du contrat de 180 414,63 \$ à 415 414,63 \$ taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-09-27 17:02

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1174950008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 346 665,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-17-14.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, des frais se sont ajoutés aux dépenses reliées aux travaux contingents, dépassant ainsi le montant de 180 414,63 \$, taxes incluses, prévu au contrat.

Les dépassements sont reliés aux travaux suivants :

- Réhabilitation environnementale; il s'est avéré au terrain que les quantités de sols contaminés à éliminer sont plus importantes que ce qui avait été envisagé lors de la conception des plans et devis par la firme mandatée.
- Roc; nous avons rencontré la présence du roc à l'intérieur du tracé des conduites d'égout et d'aqueduc, nous avons procédé à son élimination pour permettre la réalisation des travaux.
- Regard d'égout et massif de béton; nous avons découvert au terrain un regard d'égout enfoui sous environ un mètre de sol ainsi qu'un massif de béton de la CSEM.
- Conduite d'aqueduc et compteur d'eau; la conduite d'aqueduc prévue par la firme mandatée au projet a dû être révisée pour l'installation d'un compteur d'eau afin de permettre de réaliser adéquatement les travaux d'alimentation en eau de la fontaine à boire et du système d'irrigation.

L'ensemble de ces travaux est essentiel, pour le projet, ce qui nous oblige à augmenter de 235 000 \$, taxes incluses, le budget initial de 180 414,63 \$, taxes incluses, prévu au bordereau afin de pouvoir réaliser l'intégralité des travaux.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1174950008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 346 665,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-17-14.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis une dizaine d'années, le secteur des voies ferrées du Mile-End a fait l'objet de plusieurs démarches de réflexion autant citoyennes que de la part de l'arrondissement et plusieurs projets et interventions ont été réalisés à cet effet, dont la plupart découlaient de souhaits émis par les citoyens du quartier.

Suite aux nombreuses consultations citoyennes et événements réalisés dans le secteur, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal désire poursuivre le développement et la requalification du site situé en partie sous le viaduc Van Horne, et ce, en y réalisant son tout premier aménagement d'une aire de planche à roulettes (skatepark).

Soucieux d'offrir un aménagement qui répond adéquatement aux besoins spécifiques des usagers de la planche à roulettes, l'arrondissement a sollicité la collaboration de l'association Skateparks Montréal afin de concevoir un concept d'aménagement qui servira de prémisses à la production des plans et du cahier des charges définitifs.

Dans le but de permettre ce réaménagement, nous avons dû au préalable :

- octroyer un contrat pour effectuer une caractérisation environnementale;
- octroyer un contrat pour le design d'éclairage;
- octroyer un contrat pour le volet électrique (plans, devis et surveillance);
- octroyer un contrat pour la réalisation des plans et du cahier des charges, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement;
- octroyer un contrat pour la révision du volet conception de la proposition d'aménagement et des documents contractuels, ainsi que la surveillance des travaux spécifiques de l'aire de planche à roulettes.

Le site d'intervention est circonscrit par la voie ferrée du CP au nord, la rue Cloutier à l'est et le boulevard Saint-Laurent à l'ouest. Il offre un potentiel important et l'arrondissement vise sa mise en valeur. Le site est actuellement vacant et utilisé par les usagers du secteur comme espace de stationnement. Plusieurs événements culturels éphémères tantôt organisés et tantôt spontanés ont eu lieu sur le terrain. Le projet a été présenté à diverses

étapes de conception à la communauté et adapté en fonction des préoccupations recueillies.

À sa séance du 4 juillet dernier, le conseil d'arrondissement a octroyé le dossier au deuxième plus bas soumissionnaire conforme en se basant sur les informations dont il disposait. Toutefois à la suite de nouvelles données reçues, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a procédé lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 13 juillet, à l'annulation du contrat DCCLPDS54-17-14 (Aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne) qui avait été octroyé au deuxième plus bas soumissionnaire ainsi que toutes les dépenses incidentes y afférents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 25 0300 - 13 juillet 2017 - Annulation du contrat octroyé à Soucy Aquatik inc. au terme de la résolution CA17 25 0251, pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 461 548,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCCLPDS54-17-14.

CA17 25 0251 - 4 juillet 2017 - Octroi d'un contrat à Soucy Aquatik inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 461 548,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCCLPDS54-17-14.

CA17 25 0008 - 6 février 2017 - Octroi d'un contrat de services professionnels à l'entreprise TOPO-Architecture de paysage pour une somme maximale de 24 719,63 \$, afin de réviser le volet conception de la proposition d'aménagement, l'ensemble des documents contractuels et assurer la supervision des travaux au terrain, pour le projet d'aménagement du skatepark.

CA17 25 0006 - 6 février 2017 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Rousseau-Lefebvre inc. pour une somme maximale de 91 060,20 \$, afin de réaliser les plans et le cahier des charges, ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement, pour le projet du skatepark.

CA16 25 0414 - 5 décembre 2016 - Octroi d'un contrat de services professionnels à l'entreprise en génie conseil Les Consultants S.M. Inc. pour une somme maximale de 12 647,55 \$, afin de réaliser les plans et devis et d'assurer le suivi des travaux électriques pour le projet d'aménagement du skatepark.

CA16 25 0415 - 5 décembre 2016 - Octroi d'un contrat de services professionnels à l'entreprise Ombrages pour une somme maximale de 11 302,04 \$, afin de réaliser des travaux de design et d'éclairage, pour le projet d'aménagement du skatepark.

CA16 25 0381 - 7 novembre 2016 - Approbation du projet de convention avec l'entreprise en génie conseil SNC-Lavalin pour des services professionnels, au montant de 6 415,61 \$, afin de réaliser une caractérisation environnementale des sols (phase II), et la préparation d'un rapport pour le projet d'aménagement du skatepark.

DESCRIPTION

L'objectif de cet aménagement consiste en la création d'une aire de planche à roulettes, en contribuant à la mise en valeur de cet espace en y intégrant des zones de végétation. Cet aménagement a pour but de diversifier les actifs dans les parcs de l'arrondissement et mieux répondre aux attentes de la population.

Les interventions incluses à l'intérieur de cette soumission se résument comme suit :

Aménagement d'une aire de planche à roulettes

- Gestion des sols contaminés selon les normes gouvernementales en matière d'environnement;
- Démolition des surfaces d'asphalte et remplacement par des surfaces en béton et gravier;
- Construction des structures de l'aire de planche à roulettes et des modules amovibles;
- Ajout de lampadaires et de bollards;
- Ajout de mobilier, bancs, corbeilles à papier, fontaine à boire et support à vélo;
- Ajout de roches de type "Boulder";
- Mise en place des surfaces gazonnées;
- Plantation de végétaux.

Le montant inscrit pour les travaux contingents à la formule de soumission est de l'ordre de 156 916,40 \$ avant les taxes ce qui équivaut à un montant de 10 % du prix avant les taxes.

Les dépenses incidentes suivantes, pour un montant de 362 105 \$ sont ajoutées aux travaux pour: le mobilier, les équipements électriques incluant l'installation, les végétaux, les frais pour les analyses de sols incluant la surveillance durant les travaux et les tests de laboratoire pour la qualité du béton et la compaction. Un Montant de 24 600 \$ est attribué pour la fourniture de biens fabriqués et services fournis par des fournisseurs à l'interne et un montant de 337 505 \$ est attribué pour la fourniture de biens fabriqués et services fournis par des fournisseurs externes.

Un appel d'offres public s'est tenu du 2 au 19 juin 2017; il y a eu dix (10) preneurs de cahier des charges et quatre (4) soumissionnaires ont déposé leur soumission. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le «système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec».

JUSTIFICATION

Après analyse de la soumission DCSLPDS54-17-14, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aménagement Côté Jardin Inc., pour un montant de 1 984 560,94 \$ comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, puisque ce dernier, en vertu d'une entente intervenue à démontrer sa conformité à nos exigences.

Soumissionnaires (4)

Aménagement Côté Jardin Inc.	1 984 560,94 \$
Soucy Aquatik Inc.	2 099 443,50 \$
Construction Belfor Inc.	2 135 759,60 \$
L'Archevêque & Rivest Ltée.	2 163 829,50 \$

Une estimation de 1 787 486,72 \$ excluant un montant de 362 105 \$ pour les dépenses incidentes donnant une estimation totale de 2 149 573,72 \$ a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a donc un écart de 11 % environ entre l'estimation et la soumission. Nous sommes en accord avec cet écart.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a accordé à l'entreprise Aménagement Côté Jardin Inc. l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public. L'entreprise Aménagement Côté Jardin Inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux du projet d'aménagement sont répartis comme suit:

Contrat:	1 984 560,94 \$
Incidences:	362 105,00 \$
Dépenses totales:	2 346 665,94 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de l'aire de planche à roulettes nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, l'aménagement de ce site permet de poursuivre nos engagements liés à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs pour offrir une meilleure qualité de vie. De plus, il permet également d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et d'aménager des quartiers durables en intervenant dans les parcs et en ajoutant du verdissage. Les bassins qui seront construits pour l'usage de la planche à roulettes auront une double fonction; ils serviront pour la récréation et de bassins de rétention des eaux pluviales permettant de limiter le débit d'eau dans le réseau d'égout municipal lors des périodes de pluies abondantes. En fonction de la quantité des précipitations, l'eau sera accumulée dans les bassins approximativement durant 24 à 36 heures avant d'être rejetées dans le réseau. Cette approche permet de répondre au règlement municipal C1.1 concernant la gestion des eaux pluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le futur site de l'aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne sera fermé à la population pendant toute la période des travaux de construction, soit jusqu'au 13 juillet 2018 approximativement. La réalisation de ce projet s'échelonne sur une période d'environ 120 jours. La date souhaitée pour le début des travaux est le 21 août 2017, ils devraient débuter dès que nous aurons reçu l'approbation du conseil d'arrondissement et suite à la réunion de démarrage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les travaux seront diffusés sur l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Les travaux seront aussi annoncés sur le site de l'arrondissement dans la section Travaux en cours et dans les fiches 311. De plus, sur place, des panneaux informatifs seront installés sur les clôtures de chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat pour les travaux de réalisation - CA	11 août 2017
Début des travaux	Après approbation par le conseil d'arrondissement
Fin des travaux	Juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric COUTURE, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
Chef de division

Le : 2017-08-08



Dossier # : 1170294001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 80 265,52 \$, taxes incluses, à la firme CASTOR ET POLLUX COOP, pour la conception et la réalisation d'un projet d'aménagement transitoire sur la rue Roy Est, entre l'avenue Colonial et la rue De Bullion, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTTP54-17-10 (2 soumissionnaires).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

D'autoriser un montant additionnel représentant 10% du contrat initial de la firme CASTOR ET POLLUX COOP, soit 7 990,76 \$ taxes incluses, et ce, pour des services professionnels de conception et réalisation afin de procéder aux modifications nécessaires pour le maintien et la transformation des aménagements jusqu'en juin 2018, majorant ainsi le contrat pour un montant total maximal de 88 256,28 \$, taxes incluses.

ATTENDU QUE le projet de la rue Roy a été sélectionné pour participer au Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'un appel d'offres fut lancé le 1er mars 2017 pour la conception et la réalisation d'un projet d'aménagement transitoire sur la rue Roy Est et qu'à la suite du processus d'évaluation, la firme CASTOR ET POLLUX COOP fut retenue pour exécuter le mandat;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite poursuivre l'expérience dès l'hiver 2017-2018 dans le but de bien évaluer les impacts et les retombés de ce projet durant la saison froide, et ce, avant la conception des plans et devis du projet permanent prévu à l'hiver 2019.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 7 990,76 \$ taxes incluses, pour la transformation hivernale du projet d'aménagement transitoire sur la rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion,

2. D'autoriser une dépense totale à cette fin de 88 256,28 \$, taxes incluses.
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-25 11:41

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1170294001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 80 265,52 \$, taxes incluses, à la firme CASTOR ET POLLUX COOP, pour la conception et la réalisation d'un projet d'aménagement transitoire sur la rue Roy Est, entre l'avenue Colonial et la rue De Bullion, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTP54-17-10 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Le 17 janvier 2017, la Ville de Montréal a annoncé la poursuite du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées avec la réalisation de trois nouveaux projets en 2017, dont le projet de réaménagement de la rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion. Le Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées s'échelonne sur trois années, les deux premières étant composées d'aménagements temporaires.

Le 22 juin 2017 marquait le lancement de ce projet intitulé «les terrasses Roy». Depuis, ce nouvel espace public connaît beaucoup de succès. Suite à des sondages et des comptages menés par la Direction des transports, 87 % des utilisateurs se disent satisfaits et un peu plus de 4000 piétons en moyenne, transigent chaque jour par les terrasses Roy.

L'arrondissement désire poursuivre l'expérience dès cet hiver afin de mieux mesurer les impacts en saison hivernale, et également afin de tester des aménagements et des activités pour rendre ce projet aussi efficace en été qu'en hiver. À cette fin, un budget supplémentaire représentant 10% du contrat octroyé à la firme CASTOR ET POLLUX COOP est nécessaire, dans le but d'adapter et de bonifier les aménagements existants.

Justification

Initialement, l'arrondissement devait retirer tous les aménagements des terrasses Roy vers la mi-octobre 2017, les entreposer, puis les remettre en place à la mi-juin 2018. Compte tenu du succès que connaît le projet, mais surtout des enjeux et des défis que représente la saison hivernale sur nos espaces publics, il est recommandé de maintenir l'expérience. Le maintien des terrasses Roy permettra à tous les intervenants, autant à l'externe qu'à l'interne de la Ville et à toute la collectivité, de bien évaluer les impacts et

les retombés de ce projet durant la saison froide, et ce, avant la conception des plans et devis du projet permanent prévu à l'hiver 2019.

En effet, la réalisation des plans et devis devrait débuter en septembre 2018. Il est donc important de connaître les contraintes et les possibilités de la saison hivernale avant de finaliser le projet.

Du contrat initial de 80 265,52 \$, taxes incluses, 13 181,88 \$ n'ont pas été engagés et seront appliqués à l'élaboration du concept hivernal.

Un montant supplémentaire représentant 10% du contrat, soit un 7 990,77 \$ taxes incluses, est demandé. Ainsi, un budget total maximal de 21 172, 65 \$ sera disponible pour conceptualiser et réaliser les aménagements hivernaux.

	Montant avant taxes	Montant après taxes	Crédits requis
Contrat initial - CA17 250087	69 811,28 \$	80 265,52 \$	73 293,12 \$
Dépenses encourus et finales	58 346,28 \$	67 083,64 \$	61 256,30 \$
Solde disponible	11 465,00 \$	13 181,88 \$	12 036,82 \$
Coût relié pour conceptualiser et réaliser les aménagements hivernaux	18 415,00 \$	21 172,65 \$	19 333,45 \$
Dépenses additionnelles	6 950,00 \$	7 990,77 \$	7 296,63 \$
Coût du contrat ajusté	76 761,28 \$	88 256,29 \$	80 589,75 \$

Description

Sur un budget total maximal de 21 172, 65 \$, 35% du montant sera réservé à la conception (esquisse, plan et devis, suivi de chantier et coordination) et 65% pour la réalisation (matériaux, main d'oeuvre, coordination).

Les grandes étapes suivantes devront être respectées par l'adjudicataire :

- Conception : Début octobre 2017
- Production en atelier : Fin octobre 2017
- Installation des aménagements : Début novembre 2017

Aspect financier

Les honoraires professionnels de la firme retenue seront payés selon la méthode à prix forfaitaire. Le montant initial maximum de 80 265,52 \$ incluant les taxes est désormais majoré à 88 256,28 \$, taxes incluses.

Le montant des honoraires professionnels additionnel représente 10% du montant initial du contrat.

Le Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées offre un soutien financier pour la réalisation des études et la mise en oeuvre du projet. Pour la première année, l'arrondissement recevra une aide financière équivalente à 50% des coûts totaux du projet jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Ainsi, le coût total du contrat incluant ce montant supplémentaire sera financé à 50% dans le cadre de ce programme.

En résumé

La Direction du développement du territoire et des travaux publics désire augmenter le montant du contrat octroyé le 3 avril 2017 (CA17 25 0087) de 10 % pour un montant additionnel de 7 990,76 \$ taxes incluses et ce, pour des services professionnels de conception et réalisation afin de procéder aux modifications nécessaires pour le maintien et la transformation des aménagements jusqu'en juin 2018, majorant ainsi le contrat pour un montant total maximal de 88 256,28 \$, taxes incluses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime DESCHÊNES-BOUCHARD
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1170294001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 80 265,52 \$, taxes incluses, à la firme CASTOR ET POLLUX COOP, pour la conception et la réalisation d'un projet d'aménagement transitoire sur la rue Roy Est, entre l'avenue Colonial et la rue De Bullion, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTP54-17-10 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 janvier dernier, la Ville de Montréal a annoncé la poursuite du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées avec la réalisation de trois nouveaux projets en 2017, dont le projet de réaménagement de la rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion. Le Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées s'échelonne sur trois années, les deux premières étant composées d'aménagements temporaires.

2017	2018-2019	2019
Aménagement temporaire	Aménagement temporaire bonifié	Aménagement permanent
Fermeture du tronçon de la mi-juin à la mi-octobre	Fermeture du tronçon de la mi-juin à avril 2019	Fermeture permanente

La réalisation transitoire permettra de tester des approches et des équipements, d'apporter des ajustements et des bonifications, de développer des partenariats et de stimuler l'engagement. Cette progression permettra également à la communauté d'appriivoiser le changement et d'accroître le sentiment d'appartenance au projet. Ce programme d'intervention est basé sur un courant urbanistique reconnu, soit l'urbanisme tactique.

Ainsi, la rue Roy Est sera fermée entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion, de la mi-juin à la mi-octobre 2017, pour faire place à la première mouture du projet, soit l'aménagement d'un espace dédié à la pratique de l'agriculture urbaine et d'un espace d'animation pour accueillir entre autre un marché public.

Pour assurer l'acceptabilité sociale du projet, la Direction du développement du territoire et

des travaux publics a octroyé un contrat de gré à gré avec le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) en février dernier. Le mandat du CEUM est d'amenuiser la résistance au changement et d'élaborer un processus de consultation pour le projet de l'été 2017.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics a lancé l'appel d'offres sur invitation le 1er mars 2017 auprès de 5 firmes afin de recevoir des propositions pour l'élaboration d'un concept d'aménagement, ainsi que pour la fabrication et l'installation des aménagements temporaires pour l'année 2017. Le mandat devra également inclure les services d'entretien, le montage/démontage et l'entreposage de ces éléments. Un addenda a été produit le 13 mars pour ajuster la pondération du bordereau de prix. La réception des soumissions a été faite le 15 mars à 14 heures sous la responsabilité du greffe de l'arrondissement.

Dans ce contexte, la Direction du développement du territoire et des travaux publics désire octroyer un contrat pour des services professionnels pour la conception et la réalisation d'un projet d'aménagement transitoire. La contrainte d'un échancier serré oblige l'arrondissement de s'adjoindre un partenaire externe pour mener à bien ce mandat dans les délais impartis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'arrondissement désire ainsi créer une place publique à l'échelle du quartier, représentative de l'histoire, de l'esprit et des aspirations du milieu. L'arrondissement souhaite également créer une place publique inclusive et innovante, pour et par les gens du quartier et qui rallierait la communauté autour des bienfaits de l'agriculture urbaine. Pour ce faire, l'arrondissement désire s'adjoindre les services d'un consultant pour conceptualiser la nouvelle place publique et ses futurs équipements, ainsi que pour construire, fabriquer et mettre en place les différentes composantes. L'adjudicataire devra également procéder au démontage et à l'entreposage des composantes jusqu'au mois de juin 2018.

Le mandat comporte 8 volets :

- Volet 1 : Rencontre de démarrage
- Volet 2 : Élaboration du concept d'aménagement préliminaire
- Volet 3 : Élaboration du concept d'aménagement final
- Volet 4 : Production des plans et devis
- Volet 5 : Fabrication des aménagements
- Volet 6 : Installation des aménagements
- Volet 7 : Maintenance des aménagements
- Volet 8 : Démontage et entreposage

Les grandes étapes suivantes devront être respectées par l'adjudicataire :

- Avril 2017 Élaboration du concept d'aménagement
- Mi-Juin 2017 Installation des aménagements
- Mi-octobre 2017 Démontage et entreposage des aménagements

Le montant du contrat est de 80 265,52 \$, taxes incluses. Le montant de contingence est de 10%.

Un projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présenté en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources suffisantes pour réaliser ce projet en respectant les délais de réalisation, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin.

Le cahier des charges a été transmis aux 5 firmes invitées : DESIGN PAR JUDITH PORTIER, L'ABRI, LA PÉPINIÈRE | ESPACES COLLECTIFS, CASTOR ET POLLUX et NIP PAYSAGES.

L'arrondissement a reçu deux propositions le 15 mars à 14hrs, soit des firmes DESIGN PAR JUDITH PORTIER et CASTOR ET POLUX. La firme L'ABRI a déposé sa proposition à 14h09 min. La proposition n'a pas été retenue puisqu'elle n'a pas été déposée avant l'heure exigée et a été retournée à la firme dans son état original.

Le tableau suivant indique le pointage intérimaire des différents soumissionnaires ainsi que le pointage final des soumissionnaires conformes en fonction de leur prix.

Soumissionnaire conforme	Note intérim.	Note finale	Prix total (avec taxes)
CASTOR ET POLUX	82	16.44	80 265,52 \$
DESIGN PAR JUDITH PORTIER	69	-	-
Dernière estimation réalisée (02-08-2017)			88 574,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			- 8 308,48 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			- 9.4%

Seules les propositions des firmes CASTOR ET POLLUX COOP et DESIGN PAR JUDITH PORTIER ont été déposées. La firme CASTOR ET POLLUX COOP est la seule ayant obtenu une note intérimaire de plus de 70%. Conformément aux procédures établies, l'enveloppe de proposition de prix de la firme DESIGN PAR JUDITH PORTIER n'a pas été ouverte, étant donné que cette firme n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimal requis de 70 %.

L'adjudicataire recommandé par la Direction du développement du territoire et des travaux publics est donc la firme CASTOR ET POLLUX COOP.

La firme CASTOR ET POLLUX COOP n'avait pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, conformément au décret 795-2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires du consultant retenu seront payés selon la méthode à prix forfaitaire pour un montant maximum de 80 265,52 \$ incluant les taxes. Ce montant maximum inclut un montant à des fins de contingences de 7 265,27\$ incluant les taxes.

Le Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées offre un soutien financier pour la réalisation des études et la mise en oeuvre du projet. Pour la première année, l'arrondissement recevra une aide financière équivalente à 50% des coûts total du projet jusqu'à concurrence de 100 000\$. Le projet 2017 est actuellement estimé à 175 000 \$ par l'arrondissement. Un montant de 87 500 \$ a donc été versé à l'arrondissement par le Service des infrastructures, voirie et transports. Advenant, une dépense n'excédant pas de 200 000\$ en 2017, le coût du présent contrat sera assumé à 50% par l'aide financière obtenue par la sélection au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD).

En effet, le projet de la rue Roy permettra de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, action 10 : aménager des quartiers durables et action 12 : réduire les îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour assurer l'acceptabilité sociale du projet, la Direction du développement du territoire et des travaux publics a octroyé un contrat de gré à gré avec le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). Le mandat du CEUM est d'amenuiser la résistance au changement et d'élaborer un processus de consultation pour le projet de l'été 2017. Le processus développé par le CEUM vise à :

§ Concerner et associer les acteurs et riverains du secteur au projet de rue piétonne, notamment à l'occasion d'un atelier de travail citoyen le 23 mars.

§ Développer une vision et réunir des idées pour le projet 2017.

§ Évaluer la satisfaction, les défis et suites à donner au projet.

De plus, l'octroi de ce contrat sera annoncé dans les faits saillants de la séance du conseil qui sont diffusés sur le fil de presse ainsi que dans le site Web, l'infolettre et les médias sociaux de l'arrondissement. Une stratégie de communication en lien avec les activités de consultation sera aussi établie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Concept préliminaire 10 au 21 avril 2017

Concept final 21 au 1^{er} mai 2017

Plan et devis 1^{er} au 15 mai 2017

Fabrication Appro des matériaux 15 au 19 mai 2017

Fabrication en atelier 22 au 2 juin 2017

Installation 5 au 17 juin 2017

Maintenance du 17 juin au 16 octobre 2017

Démontage et entreposage 16 oct. au 1^{er} juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 20 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie-Anne GARON
Chef d'équipe - Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2017-03-16



Dossier # : 1173945011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 1000 \$ à Rue Publique pour la réalisation du projet de murale photographique sur la surface de l'immeuble du restaurant Wilensky's en collaboration avec le photographe Jorge Camarotti.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 1000 \$ à Rue Publique, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-09-22 10:10

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173945011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 1000 \$ à Rue Publique pour la réalisation du projet de murale photographique sur la surface de l'immeuble du restaurant Wilensky's en collaboration avec le photographe Jorge Camarotti.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution de 1000 \$ à Rue Publique pour la réalisation du projet de murale photographique sur la surface de l'immeuble du restaurant Wilensky's en collaboration avec le photographe Jorge Camarotti.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette murale de photos mettra en vedette plusieurs personnalités et communautés qui ont marqué la vie de quartier Mile End au cours des dernières décennies.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur ce type de projet qui embellit le milieu de vie et qui contribue au rayonnement du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La contribution sera mentionnée dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 22 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-20

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1173945009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 600 \$ à UPop Montréal afin de leur permettre d'offrir gratuitement une série de 5 cours d'astronomie aux gens de la Résidence Le Mile-End, à leurs enfants et petits-enfants, mais également à tous les résidants de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 600 \$ à UPop Montréal, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-09-22 10:13

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1173945009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 600 \$ à UPop Montréal afin de leur permettre d'offrir gratuitement une série de 5 cours d'astronomie aux gens de la Résidence Le Mile-End, à leurs enfants et petits-enfants, mais également à tous les résidants de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution de 600 \$ à UPop Montréal afin de leur permettre d'offrir gratuitement une série de 5 cours d'astronomie aux gens de la Résidence Le Mile-End, à leurs enfants et petits-enfants, mais également à tous les résidants de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Comme tous les cours de l'UPop, les participants de cette activité bénéficieront de la vaste expérience de leur professeur pour mieux comprendre les enjeux techniques et sociaux associés à la recherche et à l'exploration spatiale. Ils pourront lui poser des questions et discuter entre eux sur ces enjeux. Les cours auront lieu dans la grande salle de la cafétéria de la Résidence Le Mile-End.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La contribution sera mentionnée dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier :

30 septembre 2017

14 octobre 2017

28 octobre 2017

11 novembre 2017

25 novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 14 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-14

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1173945010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 300 \$ à Rue Publique pour l'organisation de la fête de rue annuelle « Esplanade Block Party » qui a eu lieu le 10 septembre 2017.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 300 \$ à Rue Publique, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-09-22 10:11

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1173945010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 300 \$ à Rue Publique pour l'organisation de la fête de rue annuelle « Esplanade Block Party » qui a eu lieu le 10 septembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution de 300 \$ à Rue Publique pour l'organisation de la fête de rue annuelle « Esplanade Block Party » qui a eu lieu le 10 septembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis déjà huit ans, la fête de rue « Esplanade Block Party » réunit le voisinage et est devenue une véritable tradition. Remplie de musique (d'artistes locaux), d'activités organisées pour les enfants, de bouffe et de convivialité, cet événement rassembleur est devenu incontournable pour les résidants du quartier.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La contribution sera mentionnée dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 14 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-13

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1173945012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 150 \$ à la Maison d'Aurore pour l'organisation de l'inauguration de la ruelle verte Poitevin qui aura lieu le 1er octobre 2017.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 150 \$ à la Maison d'Aurore, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-09-22 10:09

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1173945012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 150 \$ à la Maison d'Aurore pour l'organisation de l'inauguration de la ruelle verte Poitevin qui aura lieu le 1er octobre 2017.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution de 150 \$ à la Maison d'Aurore pour l'organisation de l'inauguration de la ruelle verte Poitevin qui aura lieu le 1^{er} octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La Maison d'Aurore est un centre de regroupement communautaire présent au coeur du Plateau Mont-Royal depuis 1976. Sa mission est d'accueillir, rassembler et accompagner dans le but de briser l'isolement et cette dernière figure parmi les partenaires mobilisés autour du projet de verdissage de la rue. La contribution permettra de couvrir les frais de nourriture et de breuvages qui seront offerts aux citoyens riverains pour l'occasion.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La contribution sera mentionnée dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 21 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-20

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1173172007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à l'aménagement cyclable permettant de relier l'avenue du Parc au Parc La Fontaine via l'avenue des Pins et la rue Roy

CONSIDÉRANT la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

OFFRIR EN VERTU DE L'ARTICLE 85 ALIÉNA 2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS (SIVT), DE PRENDRE EN CHARGE LA RÉALISATION DES TRAVAUX ASSOCIÉS À L'AMÉNAGEMENT CYCLABLE PERMETTANT DE RELIER L'AVENUE DU PARC AU PARC LA FONTAINE VIA L'AVENUE DES PINS ET LA RUE ROY

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-25 11:33

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1173172007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à l'aménagement cyclable permettant de relier l'avenue du Parc au Parc La Fontaine via l'avenue des Pins et la rue Roy

CONTENU

CONTEXTE

L'aménagement d'un axe cyclable est-ouest entre l'avenue du Parc et le parc La Fontaine est un projet qui figure au plan de transport déposé en 2008. En effet, l'absence de lien cyclable continu dans l'axe est-ouest est notoire dans l'arrondissement puisque seule la piste cyclable Rachel permet cette liaison entre le parc du Mont-Royal et le parc La Fontaine. En raison d'un projet de réaménagement géométrique de l'avenue des Pins dans son ensemble, piloté par la Division des grands projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), l'aménagement de l'axe cyclable a été reporté afin de s'intégrer au projet global de l'avenue des Pins qui devrait débuter en 2021. Toutefois, considérant le nombre croissant de cyclistes circulant dans l'axe est-ouest sur des rues dépourvues d'aménagement cyclable, la Division des transports actifs et collectifs du SIVT, en collaboration avec l'Arrondissement, ont procédé à des analyses de faisabilité d'un projet d'aménagement temporaire. Ce travail a permis de concevoir un plan de marquage permettant d'aménager un lien cyclable sécuritaire entre le parc La Fontaine et le parc du Mont-Royal. Le plan a été déposé en juin 2017 à la satisfaction de la Division des transports actifs et collectifs et de l'Arrondissement. Toutefois, la Division des transports actifs et collectifs n'a pas obtenu les approbations requises à sa mise en oeuvre. En septembre 2017, un accident mortel impliquant une cycliste et un autobus scolaire est survenu à l'intersection de l'avenue des Pins et de l'avenue du Parc, un accident qui aurait sans doute pu être évité avec l'aménagement cyclable proposé. En effet à cette intersection, un sas vélo était prévu afin d'assurer la visibilité des cyclistes et d'éviter les conflits entre les cyclistes désirant effectuer un mouvement de virage à gauche et les véhicules motorisés en virage à droite.

Considérant que l'avenue des Pins de même que le tronçon de la rue Roy à aménager font partie du réseau artériel de la Ville de Montréal. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'effectuer les travaux nécessaires à la mise en oeuvre de l'aménagement cyclable conformément au plan produit par la Division des transports actifs et collectifs. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prendra donc en charge la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux à exécuter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'aménagement cyclable proposé est constitué de bande cyclable, de chaussée désignée et de sas vélo. Il empruntera l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Drolet, l'avenue Henri-Julien et la rue Drolet, entre l'avenue des Pins et la rue Roy, puis la rue Roy, entre l'avenue Henri-Julien et l'avenue Parc-Lafontaine, conformément au plan déposé. Aucun réaménagement géométrique ou de construction de trottoir n'y est prévu, l'aménagement sera réalisé par du marquage sur la chaussée. L'assignation de voie sera également requise à certaines intersections conformément au plan conçu par la Division des transports actifs et collectifs.

JUSTIFICATION

Cet aménagement cyclable permettra d'accroître la sécurité des déplacements à vélo tout en favorisant l'utilisation de ce mode de transport actif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise en oeuvre du projet est financée par le SIVT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en oeuvre de l'aménagement cyclable proposé nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, l'aménagement de cet axe cyclable permet de poursuivre nos engagements liés à **Priorité d'intervention 1: Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles - Action 1** : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Accroissement de la sécurité des cyclistes;

- Retrait d'une centaine d'espaces de stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation de l'offre de la part du comité exécutif et du conseil municipal;

- Réalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Serge LEFEBVRE, 22 septembre 2017
Michel TANGUAY, 21 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2017-09-20

**Dossier # : 1177742001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire cesser l'occupation illégale du domaine public et faire respecter la réglementation municipale sur le lot 1 870 262 du cadastre du Québec par le propriétaire du 5686 avenue du Parc.

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES, Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À L'INJONCTION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL POUR FAIRE ASSURER LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SUR LE LOT 1 870 262, DOMAINE PUBLIC (FACE AU 5686 AVENUE DU PARC) DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite faire respecter la réglementation municipale.

Il est recommandé :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale sur le lot 1870 262, domaine public (face au 5686 Avenue du Parc) du cadastre du Québec.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-28 12:53

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1177742001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire cesser l'occupation illégale du domaine public et faire respecter la réglementation municipale sur le lot 1 870 262 du cadastre du Québec par le propriétaire du 5686 avenue du Parc.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment sis au 5686, avenue du Parc, abrite le commerce la *Fruiterie Mile-End* enregistré au Registre des entreprises du Québec sous le nom 9078-7656 Québec inc. Depuis 2012, l'arrondissement a reçu plusieurs plaintes de la part de citoyens concernant les dépôts de marchandises de la Fruiterie Mile-End sur le domaine face à ce commerce qui obstruent également le passage piétonnier. L'arrondissement a procédé à plusieurs inspections depuis 2012 à la suite de nombreuses plaintes reçues.

En 2013 et 2014, l'arrondissement a émis un permis temporaire pour occuper le domaine public pour « étalage fruits et légumes ». Le permis n'étant pas respecté par le commerçant qui dépasse les limites permises. C'est pour cette raison que sa demande de permis a été refusée en 2015.

De nombreuses inspections ont été effectuées par l'arrondissement. Plusieurs avis, constats d'infraction et parchemins ont été remis au commerçant, démontrant ainsi que le règlement RA 2008-15, article 13, paragr. 5 (anciennement règlement c.P-12.2) n'est pas respecté.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre l'exploitant et les inspecteurs du domaine public de l'arrondissement afin d'adresser les problématiques et que le commerçant fasse les correctifs nécessaires, mais sans succès.

On dénombre plusieurs constats d'infraction émis pour le non-respect du règlement 2008-15, article 13, paragr. 5 et le règlement C.P-12. La situation demeure problématique et les plaintes continuent d'affluer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Il y aurait lieu d'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale sur le lot 1 870 262 (face au 5686, avenue du Parc) du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Faire respecter la réglementation municipale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les procédures judiciaires à intervenir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille BOITEAU
Inspecteur(trice) principale du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-22

Jean-Sébastien MÉNARD
Chef de division - Voirie

**Dossier # : 1177742002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire cesser l'occupation illégale du domaine public et faire respecter la réglementation municipale sur le lot 1 870 262 du cadastre du Québec par le propriétaire du 5710 avenue du Parc.

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES, Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À L'INJONCTION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL POUR FAIRE ASSURER LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SUR LE LOT 1 870 262, DOMAINE PUBLIC (FACE AU 5710 AVENUE DU PARC) DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite faire respecter la réglementation municipale.

Il est recommandé :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale sur le lot 1870 262, domaine public (face au 5710 Avenue du Parc) du cadastre du Québec.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-28 12:55

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1177742002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire cesser l'occupation illégale du domaine public et faire respecter la réglementation municipale sur le lot 1 870 262 du cadastre du Québec par le propriétaire du 5710 avenue du Parc.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment sis au 5710, avenue du Parc, abrite le commerce l'*Épicerie Mile-End* enregistré au Registre des entreprises du Québec sous le nom 9261-3447 Québec inc.

Depuis 2012, l'arrondissement a reçu plusieurs plaintes de la part de citoyens concernant les dépôts de marchandises de la '*Épicerie Mile-End* sur le domaine face à ce commerce qui obstruent également le passage piétonnier. L'arrondissement a procédé à plusieurs inspections depuis 2012 à la suite de nombreuses plaintes reçues.

En 2013 et 2014, l'arrondissement a émis un permis temporaire pour occuper le domaine public pour « étalage fruits et légumes ». Le permis n'étant pas respecté par le commerçant qui dépasse les limites permises. C'est pour cette raison que sa demande de permis a été refusée en 2015.

De nombreuses inspections ont été effectuées par l'arrondissement. Plusieurs avis, constats d'infraction et parchemins ont été remis au commerçant, démontrant ainsi que le règlement RA 2008-15, article 13, paragr. 5 (anciennement règlement c.P-12.2) n'est pas respecté.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre l'exploitant et les inspecteurs du domaine public de l'arrondissement afin d'adresser les problématiques et que le commerçant fasse les correctifs nécessaires, mais sans succès.

On dénombre un certain nombre d'infractions émis pour le non-respect du règlement 2008-15, article 13, paragr. 5. La situation demeure problématique et les plaintes continuent d'affluer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Il y aurait lieu d'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale sur le lot 1 870 262 (face au 5710, avenue du Parc) du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Faire respecter la réglementation municipale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les procédures judiciaires à intervenir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille BOITEAU
Inspecteur(trice) principale du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-22

Jean-Sébastien MÉNARD
Chef de division - Voirie

**Dossier # : 1176359002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à assurer la sécurité du public et à rendre conforme le bâtiment sis sur le lot 1 444 888 (4651-4657, rue Saint-André et 913-917, rue de Bienville) du cadastre de Québec, aux règlements municipaux.

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES, Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À L'INJONCTION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL POUR FORCER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX VISANT À RENDRE CONFORME LE BÂTIMENT SIS SUR LE LOT 1 444 888 (4651-4657, RUE SAINT-ANDRÉ ET 913-917, RUE DE BIENVILLE) DU CADASTRE DE QUÉBEC, AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la sécurité du public.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite faire respecter la réglementation municipale.

Il est recommandé :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution de travaux visant à assurer la sécurité du public et rendre conforme le bâtiment sis sur le lot 1 444 888 (4651-4657, rue Saint-André et 913-917, rue de Bienville) du cadastre de Québec, aux règlements municipaux.

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176359002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à assurer la sécurité du public et à rendre conforme le bâtiment sis sur le lot 1 444 888 (4651-4657, rue Saint-André et 913-917, rue de Bienville) du cadastre de Québec, aux règlements municipaux.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment cité en rubrique est un bâtiment de deux étages comprenant 7 unités d'habitation. Il fait partie d'un ensemble de bâtiment qui s'étend plus au nord. Il est vacant suite à l'évacuation du mois d'août 2016. Monsieur Stevens Coulombe est le propriétaire de l'édifice depuis 2001.

Suite à la réception d'une plainte sur l'état général du bâtiment en avril 2016, une inspection faite par une inspectrice de l'arrondissement a permis de constater plusieurs déficiences. Un rapport d'ingénieur est alors exigé au propriétaire, demandant de décrire l'état général et les travaux à réaliser.

Le 9 juin 2016, un rapport d'ingénieur est déposé au bureau de l'arrondissement. Le rapport, préparé et singé par M. Paul-Francis Jacques et M. Normand Tétreault, insiste sur l'état de vétusté avancé du bâtiment et recommande sa démolition dans un délai fixé à au plus 90 jours. Par contre, suite à un entretien téléphonique avec M. Paul-Francis Jacques, aucun périmètre de sécurité n'est nécessaire pour protéger le public d'ici la démolition.

Une demande d'autorisation de démolition est officiellement déposée au bureau d'arrondissement le 20 juin 2016.

Entre-temps, l'autorité compétente mandate l'ingénieur François Goulet pour une contre-expertise. Le 18 juillet 2016, l'inspecteur Jonathan Malboeuf accompagne l'ingénieur M. Goulet et le propriétaire M. Coulombe pour l'inspection et l'exploration du bâtiment. L'inspecteur Jonathan Malboeuf constate qu'un des logements est dégarni de ses enduits de gypse. En date du 22 juillet 2016, l'inspecteur Maël Boulet-Graig accompagne l'ingénieur, M. Goulet pour l'exploration du bâtiment.

Dans son rapport reçu le 23 novembre 2016, M. Goulet ne recommande pas la démolition, spécifiant qu'il est dans un état permettant sa restauration. Il énumère une liste de travaux à exécuter à court terme et spécifie que des travaux doivent être apportés afin de sécuriser le bâtiment.

Une lettre avec une copie du rapport de M. Goulet est alors signifiée le 30 novembre 2016 au propriétaire M. Coulombe afin qu'il effectue les travaux exigés et énumérés dans le rapport.

En date du 20 décembre 2016, l'inspecteur Jonathan Malboeuf inspecte le bâtiment à l'extérieur. Il constate que les limons d'un escalier en façade jonchent le sol. Les mains courantes et les garde-corps sont fixés au bâtiment, mais menacent de tomber. Les travaux correctifs demandés par l'ingénieur Goulet n'ont pas été effectués.

Le 6 janvier 2017, la demande de certificat d'autorisation de démolition est refusée par le comité d'étude des demandes de démolition.

Constatant qu'aucuns travaux correctifs énumérés dans le rapport de M. Goulet n'ont été effectués, l'arrondissement procède à l'émission d'un constat d'infraction le 15 février 2017.

En date du 1^{er} mai 2017, la demande en appel de la démolition est refusée par le conseil d'arrondissement.

En date du 13 juin, l'inspecteur Jonathan Malboeuf reçoit une requête expliquant que de l'eau coule dans le bâtiment. Il rencontre le gestionnaire M. Miguel et il est accompagné d'un Col bleu. Ce dernier effectue une coupure d'eau. Dans le logement où se trouve l'infiltration d'eau, la coupure a bel et bien été effectuée. Dans ce logement, il y a présence de champignons. À l'intérieur des logements, les travaux exigés par l'ingénieur, M. Goulet, n'ont pas été effectués.

Le bâtiment continu à se dégrader et souffre d'un cruel manque d'entretien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Il y aurait lieu d'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour forcer l'exécution des travaux visant à assurer la sécurité du public et à rendre conforme le bâtiment sis sur le lot 1 444 888 (4651 -4657, rue Saint-André et 913-917, rue de Bienville) du cadastre de Québec.

JUSTIFICATION

Faire respecter la réglementation en vigueur et assurer la sécurité du public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les procédures judiciaires à intervenir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MELOCHE
Chef de section.

ENDOSSÉ PAR

Daniel ROCH
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2017-09-28



Dossier # : 1173842007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 août 2017.

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 août 2017, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2017-09-14 10:05

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1173842007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 août 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Non applicable

JUSTIFICATION

Non applicable

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements en encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabell ROSS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-14

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe

**Dossier # : 1176971005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
ORDONNANCES - PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS

ATTENDU QUE les organismes promoteurs s'engagent à respecter les clauses relatives à l'émission d'un permis d'utilisation d'espace vert incluant la propreté des lieux, le respect de la faune et de la flore ainsi que le respect de la circulation piétonnière et des autres activités environnantes;

Il est proposé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;

6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2017-09-19 11:02

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1176971005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements. En 2016, près de 290 événements se sont tenus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les événements sont de différentes catégories; outre les collectes de fonds, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, multiculturelle, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sont d'ampleur locale ou municipale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues, d'un circuit ou bien d'une combinaison telle que l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Nous présentons pour approbation la programmation d'événements publics. Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièce jointe et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c. O-0.1, article 22.6;*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1.*

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial; ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et

chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : l'utilisation d'appareils sonores permettant aux organisateurs de s'adresser aux personnes sur le site lors d'événements extérieurs doit faire l'objet d'une autorisation au préalable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel proposés par les événements publics contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Certains événements ont un impact important sur la vie de quartier, nous n'avons qu'à penser aux activités reliées aux fêtes religieuses de certaines communautés. Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera transmis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier et/ou les feuillets paroissiaux. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève G TREMBLAY
Agente de projets - promotion et événements
spéciaux

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2017-09-19



Dossier # : 1173172004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale jusqu'au 31 octobre 2018

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION VÉHICULAIRE DE LA RUE ROY EST ENTRE LA RUE DE BULLION ET L'AVENUE COLONIALE JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE le projet de la rue Roy Est de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été sélectionné pour faire partie du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Direction des transports;

ATTENDU le succès du projet d'aménagement de la place publique sur la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale durant la saison estivale 2017;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphes 1, 3 et 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir la vocation des voies de circulation de même que leur sens;

Il est recommandé :

1. D'édicter une ordonnance établissant :

- la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale jusqu'au 31 octobre 2018;
- le maintien d'un accès depuis l'avenue Coloniale à la rue Roy Est afin de permettre l'accès à la ruelle située à 20 mètres à l'est de l'avenue Coloniale, du côté nord de la rue Roy;
- l'inversion du sens de l'avenue Coloniale entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy Est de façon à la rendre sens unique vers le nord;

2. De conserver l'ensemble de la signalisation requise relative à ce maintien.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-25 11:36

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1173172004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale jusqu'au 31 octobre 2018

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} juin, la rue Roy Est est fermée entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion, pour faire place à la première mouture du projet, soit l'aménagement d'un espace dédié à la pratique de l'agriculture urbaine et d'un espace d'animation pour accueillir entre autres un marché public.

Le présent sommaire vise à obtenir une ordonnance de fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale jusqu'au 31 octobre 2018 considérant la réussite du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1173172001 - CA 17 25 0160 - Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale entre le 1^{er} juin et le 31 octobre 2017

1170294001 - CA 17 25 0087 - Octroyer un contrat de services professionnels de 80 265,52 \$, taxes incluses, à la firme CASTOR ET POLLUX COOP, pour la conception et la réalisation d'un projet d'aménagement transitoire sur la rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDTTP54-17-10 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La présente ordonnance propose :

- la prolongation de la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion jusqu'au 31 octobre 2018 par l'installation de bollards;
- le maintien d'un accès depuis l'avenue Coloniale à la rue Roy Est afin de permettre l'accès à la ruelle située à 20 mètres à l'est de l'avenue Coloniale, du côté nord de la rue Roy Est;
- l'inversion du sens de l'avenue Coloniale entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy Est de façon à la rendre sens unique vers le nord.

JUSTIFICATION

La fermeture de la rue Roy Est contribue à l'animation du secteur et la mise en place de mesures de mitigation telles que l'inversion du sens de l'avenue Coloniale entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy Est, puis l'aménagement de dos d'âne sur les rues De Bullion et Napoléon afin de minimiser la circulation de transit sur ces dernières contribue au succès du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns frais supplémentaires associés à la prolongation de la période de fermeture de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale de même qu'à l'inversion du sens de l'avenue Coloniale entre la rue Roy et l'avenue Des Pins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la rue Roy Est permettra de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, action 10 : aménager des quartiers durables et action 12 : réduire les îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera développée pour informer les résidants et commerçants du secteur de la fermeture hivernale de la rue.
Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-14

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques



Dossier # : 1173172006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification à la signalisation - Stationnement sur rue réservé aux véhicules électriques en recharge sur la rue Saint-Denis le long du Square-Saint-Louis

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
MODIFICATION À LA SIGNALISATION - STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN RECHARGE SUR LA RUE SAINT-DENIS LE LONG DU SQUARE -SAINT-LOUIS

ATTENDU QUE les infrastructures souterraines nécessaires à l'implantation de la borne de recharge ont été construites en juin 2017;

ATTENDU QU'UN réaménagement de la rue Saint-Denis entre la rue Sherbrooke et le boulevard Rosemont est prévu dans un avenir rapproché et que la localisation de la borne sera revue;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4, paragraphe 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1, l'arrondissement peut par résolution réserver, aux endroits qu'il détermine, une ou plusieurs places de stationnement pour certaines catégories de véhicules, notamment les véhicules d'incendie, les véhicules de police et autres véhicules d'urgence, les véhicules de la Ville, les véhicules des corps diplomatiques, les véhicules électriques en recharge, les bicyclettes et les motocyclettes, ou pour assurer la sécurité à proximité de certaines institutions telles que les écoles et les garderies.

Il est décidé de modifier la signalisation en stationnement comme suit :

1 . De modifier la signalisation en stationnement sur la rue Saint-Denis entre la rue du Square-Saint-Louis Nord et la rue du Square-Saint-Louis Sud :

- De retirer les espaces de stationnement tarifé PC275 et PC276 situés sur le côté ouest de la rue Saint-Denis, au sud de la rue du Square-Saint-Louis (Nord);
- D'installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 12,3 mètres sur le côté ouest de la rue Saint-Denis, à

partir de 9,6 mètres au sud de la rue du Square-Saint-Louis (Nord).

2. De conserver toute autre signalisation en vigueur.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-25 13:07

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1173172006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification à la signalisation - Stationnement sur rue réservé aux véhicules électriques en recharge sur la rue Saint-Denis le long du Square-Saint-Louis

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports et en cohérence avec son orientation de développement durable en matière de transport, la Ville de Montréal procède à un déploiement graduel de bornes de recharge électrique sur l'ensemble du territoire. Le déploiement des bornes requiert différentes étapes tant au niveau des approbations que de la construction et la mise en oeuvre. Le conseil d'arrondissement intervient à la toute fin du processus, puisque c'est par résolution que la réglementation en stationnement doit être modifiée de façon à réserver des espaces de stationnement sur rue aux véhicules électriques en recharge. Ainsi, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2017, une résolution a été adoptée relativement à l'implantation de la signalisation visant à réserver des espaces de stationnement pour les véhicules électriques en recharge. Au total, 15 emplacements étaient visés par le projet, toutefois, le conseil a refusé l'installation de la signalisation d'interdiction de stationnement à l'exception des véhicules en recharge pour l'emplacement situé sur la rue Saint-Denis le long du Square-Saint-Louis. En effet, le square St-Louis et les bâtiments au pourtour ont une valeur patrimoniale qui pourrait être altérée avec l'installation des bornes de recharge.

Cependant, considérant que l'installation de la borne est déjà amorcée et que les infrastructures souterraines ont été construites puis qu'un projet de réaménagement de l'axe Saint-Denis entre la rue Sherbrooke et le boulevard Rosemont est prévu dans un avenir rapproché, il est recommandé d'accepter l'installation de la signalisation de stationnement sur rue réservé aux véhicules électriques en recharge conditionnellement à une révision de l'emplacement de cette borne de recharge lors des travaux d'aménagement de la rue St-Denis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 250272 - Modification à la signalisation relativement au stationnement sur rue réservé aux véhicules électriques en recharge, à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DESCRIPTION

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est proposé :

- De retirer les espaces de stationnement tarifé PC275 et PC276 situés sur le côté ouest de la rue Saint-Denis, au sud de la rue du Square-Saint-Louis (Nord);
- D'installer une zone de stationnement interdit excepté véhicules électriques en recharge d'une longueur de 12,3 mètres sur le côté ouest de la rue Saint-Denis, à partir de 9,6 mètres au sud de la rue du Square-Saint-Louis (Nord).

JUSTIFICATION

Considérant que les infrastructures souterraines nécessaires à l'implantation de la borne de recharge ont déjà été construites et qu'un projet de réaménagement de l'axe Saint-Denis entre la rue Sherbrooke et le boulevard Rosemont est prévu dans un avenir rapproché, cette borne de recharge pourra éventuellement faire l'objet d'une relocalisation afin de s'intégrer plus harmonieusement dans l'environnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de signalisation sont exécutés par l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier sous forme de charge inter unité.

La modification associée aux parcomètres sera effectuée par la Société en commandite Stationnement de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement de cette borne de recharge sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal contribue au développement de la flotte automobile électrique, réduisant ainsi toute pollution liée au fonctionnement des véhicules diesels et à essence.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de 2 espaces de stationnement tarifé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panonceaux de nouvelle signalisation seront installés pour une période de 1 mois. Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La borne de recharge sera installée durant l'automne 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelkader MESSAOUD, Service des infrastructures_voirie et transports
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 21 septembre 2017
Abdelkader MESSAOUD, 21 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2017-09-19

**Dossier # : 1176652013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la construction d'un bâtiment unifamilial au 4706, rue Saint-André, et ce, en dérogeant au zonage H.2-3 qui prescrit un nombre minimal de 2 logements.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante:

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL AU 4706, RUE SAINT-ANDRÉ, ET CE, EN DÉROGEANT AU ZONAGE H.2-3 QUI PRESCRIT UN NOMBRE MINIMAL DE 2 LOGEMENTS.

ATTENDU QU'IL y a une présence de quelques typologies résidentielles dans le secteur dont plusieurs bâtiments abritant un seul logement;

ATTENDU QUE le projet amène l'opportunité d'offrir un logement de grande dimension, favorisant l'établissement ou le maintien d'une famille dans l'arrondissement, tel que stipulé dans la *Politique familiale de Montréal I* ;

ATTENDU QUE la réunification aurait un faible impact sur le voisinage et ne serait pas visible de l'extérieur;

ATTENDU QUE les mesures de verdissement proposées comprennent une cour arrière verdie, des bacs de plantation et un toit vert;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 25 juillet 2017.

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la construction d'un bâtiment

unifamilial au 4706, rue Saint-André, et ce, en dérogation à l'article 121 (usage) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

POUR LE BÂTIMENT:

- Que la hauteur maximale du bâtiment soit limitée à 10,5 mètres;
- Que le taux d'implantation maximal de l'immeuble soit de 60 %;
- Qu'une marge de recul d'au moins 5,2 m soit prévue entre la mezzanine et l'élévation avant;
- Que soit aménagé un minimum de 4 chambres à coucher d'une superficie minimale de 11,5 m² (124 pi²) chacune;
- Que les deux portes en bois au niveau du rez-de-chaussée soient conservées et restaurées ou bien remplacées à l'identique tel qu'à l'origine;
- Que soit déposé une lettre de garantie irrévocable de 15 000 \$ avec la demande de permis de construction, garantie valide jusqu'au parachèvement et la conformité de l'ensemble des travaux de construction de l'immeuble et au respect des conditions exigées.

POUR LES ESPACES EXTÉRIEURS:

- Qu'au moins 60 % de la cour arrière fasse l'objet d'un aménagement paysager composé de gazon ou végétaux plantés en pleine terre;
- Qu'au moins trois arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m soient plantés ou maintenus en tout temps dans la cour arrière;
- Qu'un ou des bacs de plantation comportant des végétaux d'une superficie minimale totale de 1,86 m² (20 pi²) soient localisés sur la terrasse au toit;
- Qu'un toit vert extensif d'une superficie végétalisée minimale de 18,12 m² (195 pi²) soit aménagé en avant de la mezzanine avec un accès permettant l'entretien;
- Que des branchements en eau soient présents au niveau de la terrasse au toit et du toit vert pour l'arrosage de la végétation;
- Qu'aucune unité de stationnement automobile ne soit autorisée.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mardi 29 août 2017 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Mile-End;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2017-07-27 10:51

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176652013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la construction d'un bâtiment unifamilial au 4706, rue Saint-André, et ce, en dérogeant au zonage H.2-3 qui prescrit un nombre minimal de 2 logements.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du 4706 rue Saint-André prévoit la construction d'un bâtiment de 2 étages, avec une mezzanine en retrait de la façade, ainsi qu'une terrasse au toit. Destiné à accueillir une famille de cinq personnes, le bâtiment comporte quatre chambres à coucher. Le taux d'implantation de 60 % permet l'aménagement d'une cour paysagée de 52,5 m² (565 pi²) avec, entre autres, le maintien de trois arbres et ne propose aucune unité de stationnement extérieure pour automobile.

Le requérant souhaite obtenir une autorisation visant la réduction du nombre de logements dans le bâtiment de deux à un. L'usage demandé d'un logement étant prohibé dans la zone dans laquelle se trouve votre immeuble, soit H.2-3, qui prescrit un nombre minimal de deux unités.

Le projet initial visait la transformation d'un duplex en un seul logement conformément à la réglementation en vigueur. Cependant, les travaux effectués en supplément du permis émis ont eu pour effet la destruction de plus 45 % de la superficie totale des murs extérieurs et du toit constituant ainsi une démolition complète selon le *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19).

Pour cette raison, bien que la façade, certaines solives et des parties des murs soient conservées, le projet est traité comme une nouvelle construction. Le projet déroge donc désormais au Règlement d'urbanisme puisque, selon l'article 135, le nombre de logements dans un bâtiment de deux logements peut être réduit seulement dans le cas d'un bâtiment existant le 16 mars 1995, ce qui, avec l'ampleur de la présente démolition, ne peut plus s'appliquer.

Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'un immeuble comprenant des logements, selon l'article 5 *du Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19), la demande de démolition sera soumise pour étude au comité de démolition, ne pouvant pas faire partie intégrante de la présente résolution en vertu du Règlement sur les PPCMOI.

Le projet déroge à la disposition normative suivante du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- Article 121 : Le plan intitulé « Usages prescrits » de l'annexe A découpe en secteurs le territoire décrit à l'article 1.

L'occupation d'un terrain et d'un bâtiment doit être conforme aux usages prescrits par secteur sur ce plan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la construction d'un bâtiment unifamilial au 4706, rue Saint-André, et ce, en dérogation à l'article 121 (usage) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

POUR LE BÂTIMENT:

- Que la hauteur maximale du bâtiment soit limitée à 10,5 mètres;
- Que le taux d'implantation maximal de l'immeuble soit de 60 %;
- Qu'une marge de recul d'au moins 5,2 m soit prévue entre la mezzanine et l'élévation avant;
- Que soit aménagé un minimum de 4 chambres à coucher d'une superficie minimale de 11,5 m² (124 pi²) chacune;
- Que les deux portes en bois au niveau du rez-de-chaussée soient conservées et restaurées ou bien remplacées à l'identique tel qu'à l'origine;
- Que soit déposé une lettre de garantie irrévocable de 15 000 \$ avec la demande de permis de construction, garantie valide jusqu'au parachèvement et la conformité de l'ensemble des travaux de construction de l'immeuble et au respect des conditions exigées.

POUR LES ESPACES EXTÉRIEURS:

- Qu'au moins 60 % de la cour arrière fasse l'objet d'un aménagement paysager composé de gazon ou végétaux plantés en pleine terre;
- Qu'au moins trois arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m soient plantés ou maintenus en tout temps dans la cour arrière;
- Qu'un ou des bacs de plantation comportant des végétaux d'une superficie minimale totale de 1,86 m² (20 pi²) soient localisés sur la terrasse au toit;
- Qu'un toit vert extensif d'une superficie végétalisée minimale de 18,12 m² (195 pi²) soit aménagé en avant de la mezzanine avec un accès permettant l'entretien;
- Que des branchements en eau soient présents au niveau de la terrasse au toit et du toit vert pour l'arrosage de la végétation;
- Qu'aucune unité de stationnement automobile ne soit autorisée.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Il y a une présence de quelques typologies résidentielles dans le secteur dont plusieurs bâtiments abritant un seul logement;
- Le projet amène l'opportunité d'offrir un logement de grande dimension, favorisant l'établissement ou le maintien d'une famille dans l'arrondissement, tel que stipulé dans la *Politique familiale de Montréal* ;
- La réunification aurait un faible impact sur le voisinage et ne serait pas visible de l'extérieur;
- Les mesures de verdissement proposées comprennent une cour arrière verdie, des bacs de plantation et un toit vert;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 25 juillet 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet de contribuer aux objectifs du *Plan local de développement durable* de l'arrondissement. En effet, les travaux projetés incluent une cour arrière verdie, des bacs de plantation et un toit vert permettant de poursuivre les engagements liés à l'orientation 2 : « assurer la qualité des milieux de vie résidentiels », action 12 : « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier contient une disposition susceptible d'approbation référendaire, soit celle relative à l'usage.

Calendrier projeté :

- **Août 2017** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Août 2017** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **29 août 2017** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes:

- Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;

- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 27 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-27

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

**Dossier # : 1176205002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande d'autoriser, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA (2005-18), le projet de construction d'un immeuble de 4 étages comportant 90 unités de logement, avec sous-sol et terrasse au toit - 3499, avenue Papineau.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

REFUSER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL DE 4 ÉTAGES - 3499, AVENUE PAPINEAU.

ATTENDU QUE, lors de sa séance du 21 mars 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé qu'une révision de la proposition soit produite pour minimiser les impacts sur son milieu d'insertion, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18)* ;

ATTENDU QUE, lors de sa séance du 25 juillet 2017, le CCU s'est prononcé défavorablement à l'égard de la proposition, pour laquelle peu de modifications sont apportées ;

ATTENDU QUE la proposition s'avère non conforme à certains critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18)*, plus spécifiquement quant à ses impacts sur son milieu d'insertion.

Il est recommandé :

De refuser les dessins révisés et signés par l'architecte Félix-Antonin Labossière, reçus par la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 18 août 2017, pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages, situé au 3499, avenue Papineau (lot 1 566 287), faisant l'objet de la demande de permis 3001304679, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18)* de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-19 08:08

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176205002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser la demande d'autoriser, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA (2005-18), le projet de construction d'un immeuble de 4 étages comportant 90 unités de logement, avec sous-sol et terrasse au toit - 3499, avenue Papineau.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation de démolition, portant le numéro 3001248806, a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics (DDTTP) le 25 novembre 2016. L'objectif de cette demande est de démolir le bâtiment existant, tout en proposant un projet de remplacement conforme à la réglementation.

Le 21 mars 2017, la DDTTP a présenté le projet de remplacement au comité consultatif d'urbanisme (CCU) en énonçant les éléments suivants comme étant à réviser pour rencontrer, notamment, les objectifs et critères d'évaluation du fascicule 1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA (2005-18), soit celui portant sur les nouveaux bâtiments:

- Afin de réduire la hauteur totale du bâtiment, limiter la hauteur de celui-ci à un maximum de 4 contremarches par rapport au niveau du sol, ce qui est plus typique de l'unité de voisinage ;
- Afin d'offrir un recul supplémentaire face aux cours résidentielles voisines, aligner la façade arrière avec la tour voisine de 12 étages ;
- Afin de répondre aux critères du Fascicule 1, privilégier la brique sur l'ensemble des façades.

La recommandation formulée par le CCU reprend essentiellement les arguments de la DDTTP, mais il tient à ajouter que l'implantation du bâtiment doit être revue en suggérant une forme en U, ouverte vers la ruelle. De plus, le CCU n'est pas convaincu par le parti architectural. Le 24 mars 2017, le compte-rendu du CCU est alors acheminé au requérant.

Le 16 mai 2017, lors de la séance publique du comité d'étude des demandes de démolition, la DDTTP a présenté le projet révisé en réitérant les demandes formulées en mars concernant le recul de la façade arrière et le revêtement des façades. Le requérant et ses architectes ont alors eu l'occasion d'expliquer la proposition et de répondre aux questions des membres du comité. Dans la décision numéro CD17 002 rendue le 29 mai 2017, le comité souligne qu'il n'est toujours pas convaincu que la proposition constitue la solution optimale, autant du point de vue de l'implantation que de la facture architecturale. Il

recommande, par exemple, de reconsidérer le choix d'une implantation avec cour intérieure, d'évaluer des implantations alternatives (en U, en L, etc.) ou toute autre solution qui permettrait de dégager davantage le bâtiment projeté des marges arrière et latérales (particulièrement le long de la servitude), tout en maintenant la rentabilité et l'acceptabilité sociale du projet.

Une demande de permis de construction, portant le numéro 3001304679, a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics (DDTTP) le 9 mai 2017. L'objectif de cette demande est de construire un bâtiment résidentiel de 4 étages comportant 90 unités de logement, avec sous-sol et terrasse au toit.

Le 25 juillet 2017, la DDTTP a présenté la proposition au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et a donné un avis défavorable en énonçant les éléments suivants comme étant à réviser pour rencontrer, notamment, les objectifs et critères d'évaluation du fascicule 1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA (2005-18), soit celui portant sur les nouveaux bâtiments:

- Afin d'offrir un recul supplémentaire face aux cours résidentielles voisines, aligner la façade arrière avec la tour voisine de 12 étages ;
- Prévoir de la brique dans la cour centrale et sur la façade latérale nord ;
- Face à l'avenue Papineau, remplacer le métal déployé par un autre revêtement métallique comme les tuiles rectangulaires ou pyramidales, la tôle à la canadienne ou la tôle à joint debout ;
- Afin de simplifier la palette des matériaux, éliminer un des quatre modèles de brique, comme la Hebron Slate Gray ;
- Dessiner l'élévation latérale sud, afin de voir les 2 portions de mur visibles en brique d'argile ;
- Si le revêtement d'acier (Opaline de Tuiles 3R) est conservé pour de petites insertions, préciser le type de profilé ;
- Réduire la hauteur des appentis au toit et indiquer le revêtement prévu ;
- Sur toutes les façades, prolonger la brique vers le bas (6" à 12" au-dessus du sol) ;
- Sur les dessins d'architecture, identifier les éléments prévus dans la cour (terrasse, rampes) en coordination avec l'architecte paysagiste ;
- Afin de réduire la hauteur totale du bâtiment, aligner le niveau du rez-de-chaussée du bloc arrière avec celui du bloc avant ;
- Dessiner les margelles prévues autour des ouvertures en sous-sol et prévoir un détail en coupe ;
- Fournir un détail des garde-corps en verre ainsi que la fiche technique du produit ;
- Détailler l'aménagement prévu sur le toit, en tenant compte de la position des équipements mécaniques ;
- Fournir des perspectives de points de vue variés, afin d'exprimer la matérialité de toutes les façades ;
- Une fois l'implantation révisée, soumettre une maquette de travail à l'échelle 1:200.

La recommandation formulée par le CCU est également défavorable et reprend essentiellement les arguments de la DDTTP. Les membres ont pris connaissance du document fourni par le requérant montrant les différents scénarios envisagés et ont effectué des visites sur place afin de s'imprégner du contexte. Le comité maintient ses commentaires précédents concernant le parti architectural et l'implantation du bâtiment, qu'il juge inacceptable dans ce contexte. Il précise qu'il ne souhaite pas revoir une version du projet avec ces mêmes taux d'implantation et marge arrière. Le 28 juillet 2017, le compte-rendu du CCU est alors acheminé au requérant et à son architecte.

Le 1er août 2017, la DDTTP reçoit un courriel du requérant demandant que le projet soit présenté tel quel au conseil d'arrondissement. Le 9 août 2017, la DDTTP demande au requérant de compléter ses dessins. Les dessins révisés sont déposés le 18 août 2017.

En résumé, la proposition ne satisfait pas entièrement les critères d'évaluation applicables suivants:

- prendre en considération le caractère des constructions adjacentes en ce qui a trait à l'implantation, au gabarit, à la hauteur et à l'alignement afin de s'intégrer au milieu ;
- privilégier la maçonnerie sur l'ensemble des façades.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision CD17 002 autorisant la démolition du bâtiment existant, suite au certificat de non appel donné le 30 juin 2017.

DESCRIPTION

Refuser la demande d'autoriser, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18), la construction d'un bâtiment de 4 étages, et ce, tel que proposé dans les plans signés et scellés par l'architecte Félix-Antonin Labossière, reçus par la Direction le 18 août 2017 - 3499, avenue Papineau.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de refuser la proposition soumise pour les motifs suivants:

- lors de sa séance du 21 mars 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé qu'une révision de la proposition soit produite pour minimiser les impacts sur son milieu d'insertion, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18) ;
- lors de sa séance du 25 juillet 2017, le CCU se prononce défavorablement à l'égard de la proposition, pour laquelle peu de modifications sont apportées ;
- la proposition s'avère non conforme à certains critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA* (2005-18).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une meilleure qualité de vie constitue un des principes de développement durable au centre des préoccupations de l'arrondissement. En ce sens, la densification des secteurs résidentiels doit se faire de façon sensible au milieu environnant, de manière à en minimiser ses impacts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- Refus ou adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 18 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

David PLAMONDON
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2017-09-18



Dossier # : 1176092020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue de la permanence de Mme Audrey Gauthier (matricule : 100120579), à titre de technicienne de gestion de documents et archives (742330), poste 73520, à la Direction des services administratifs des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, à compter du 7 octobre 2017.

La Direction des services administratifs des relations avec les citoyens, des communications et du greffe recommande pour considération la proposition suivante : Autoriser la nomination en vue de la permanence de Mme Audrey Gauthier (matricule : 100120579), à titre de technicienne de gestion de documents et archives (742330), poste 73520, à la Direction des services administratifs des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, à compter du 7 octobre 2017.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2017-09-21 15:14

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1176092020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue de la permanence de Mme Audrey Gauthier (matricule : 100120579), à titre de technicienne de gestion de documents et archives (742330), poste 73520, à la Direction des services administratifs des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, à compter du 7 octobre 2017.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des services administratifs des relations avec les citoyens, des communications et du greffe propose la nomination en vue de la permanence de madame Audrey Gauthier, matricule 100120579, à titre de technicienne de gestion de documents et archives (742330) au poste 73520, et ce, à compter du 7 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage pour le poste de technicienne de gestion de documents et archives dans le but de le combler en permanence (PMR-17-VACA-742330-1). Cet affichage s'adressait aux employés de la Ville.

Madame Audrey Gauthier a postulé dans le cadre de cet affichage et son nom est sur la liste des qualifiés.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste de technicienne de gestion de documents et archives;
- que le privilège de qualification a été attribué à madame Audrey Gauthier dans cet emploi;
- que madame Audrey Gauthier a été identifiée comme la candidate selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage;

Madame Audrey Gauthier sera soumise à une période d'essai de huit (8) semaines

conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter du 7 octobre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Lou LABISSIÈRE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Marie-Lou LABISSIÈRE, 21 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lou LABISSIÈRE
Agent conseil en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Maude BEAUDET
Chef de division

Le : 2017-09-20



Dossier # : 1176092021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jean-François Julien (matricule: 100011525), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 octobre 2017.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jean-François Julien (matricule: 100011525), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 octobre 2017.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-09-19 15:07

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1176092021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jean-François Julien (matricule: 100011525), à titre de "Préposé aux travaux généraux - (600530/114C)", à la Division de la voirie, et ce, à compter du 7 octobre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

AUMONT,SYLVIE	2017-07-29	502c	114c	JULIEN,JEAN-FRANÇOIS	Aux.	2017-08-28

Après avoir substitué la fonction de « Chauffeur opérateur d'appareils motorisés "B" - (601130/502C) » pour la fonction de « Préposé(e) aux travaux généraux - (600530/114C) », nous avons procédé au remplacement de Mme Sylvie Aumont, matricule 549337000, titulaire de la fonction (601130/502C), laissé vacant depuis le 29 juillet 2017, par l'employé auxiliaire, M. Jean-François Julien, matricule 100011525, dans la fonction (600530/114C).

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Julien avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction (600530/114C), en date du 7 octobre 2017, à la Division de la voirie.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 28 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 19 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lou LABISSIÈRE
Agent conseil en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Jean-Sébastien MÉNARD
Chef de division - Voirie

Le : 2017-09-19